

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20.00
Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e
TÉL. GOBELINS 26-32

Directeur : Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :
DROITHOM-PARIS
Chèques postaux :
c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

POUR L'ESPAGNE ET LA PAIX
RESOLUTION DU COMITE CENTRAL

Impressions d'Algérie
Victor BASCH

ALLEMAGNE 1937
Michel GARNIER-THENON

LES ÉVÉNEMENTS DE DÉCEMBRE 1936

L'Action de la Ligue
A. LAHOURCADE

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

60
998

CRAPOUILLOT

publie
un numéro spécial sensationnel

DE LENINE A STALINE

par
VICTOR SERGE

La livraison illustrée : 10 frs

Précédemment parus :

LES FINANCIERS ET LA DÉMOCRATIE
par Delaisi : 10 fr.

LES MYSTÈRES DE LA POLICE SECRÈTE
par Galtier-Boissière, en 2 tom., av 225 ill. : 20 Fr.

En vente partout et envoi franco par Crapouillot
3, place de la Sorbonne Paris (C. C. P. : 417-26)

Sections du Rassemblement Populaire

demandez une représentation des
IMMENSES SUCCÈS :

LES MARCHANDS DE CANONS

3 actes de Maurice ROSTAND

JEAN JAURÈS CONTRE LA GUERRE

3 actes de F. CANELLI

Ecrire aux Tournées SEDILLOT

24, rue La Bruyère, Paris (9^e). — Tél. Trinité 78-74

Artistes syndiqués des Théâtres de Paris

Décorations spéciales

Références des principaux théâtres municipaux



UN TRESOR CACHE!

dans les 500.000 obligations non réclamées du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, CH. Fer, Panama, etc., publiées avec tous les Tirages (Lots et Pairs). Abonnez-vous : 1 an 12 fr. Journal Mensuel des Tirages, Bureau C.T. N° 6, fg. Montmartre, Paris

A consulter avant vos achats

COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS

accordant aux ligueurs
des conditions spéciales :

BIJOUTERIE — HORLOGERIE

— Théo, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél. : Tru. 05-02.) Bijoux, diamants. Maison de confiance. Remise 10 %.

LINGE DE MAISON

— Linge de maison, Toiles du Nord, des Vosges et de Bretagne. Ulmann, 15, rue des Jeûneurs. Remise 15 0/0.

MEUBLES

— Paris-Meubles, 28 bis, rue Dammrémont, Paris-18^e. Literie, lingerie. T.S.F. A crédit, payable en deux ans, rien d'avance. Remise 10 %.

OPTIQUE

— Arnhold, 13, rue Auber, Paris (9^e). Lunettes parfaitement ajustées. Prix modérés. 10 0/0.

SIÈGES

— Les Sièges Constant, 42, rue de Chanzy, Paris (11^e). (Tél. : Roq. 10-04.) Fauteuils grand confort 50 %, trèss cher.

VETEMENTS

— Léon, tailleur, 35, rue Bergère, Paris. (Tél. : Pro. 77-09.) Le beau tailleur, strict sur mesures. Complots, 525 fr. Par-dessus, 490 fr. Remise 10 %.

VINS ET CHAMPAGNES

— P. Delaire, à Cerseuil (Marne). (Ch. p. 306-52, Nancy.) Champagnes, Champagne bon cru 8 ou 9 fr. à la b, rendu gare, suivant distance, par 25 b.

— Gravelin, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine-et-Loire). Grands vins d'Anjou. Côteau du Layon. Vin blanc et rosé en cercle et en bouteilles.

— Saint-Emilion 1935 à 1 fr. 35 la bouteille, 11 degrés, les fûts prêts toutes contenances. Demander prix années antérieures. — Gaury Roger, propriétaire de grands crus, à Saint-Emilion (Gironde).

Les sièges CONSTANT

42, rue Chanzy — PARIS (11^e)

Téléphone : Roquette 10-04

50 % moins cher

FAUTEUILS CUIR PATINÉ

GRAND CONFORT

Formes nouvelles
depuis **175 fr.**

Conditions spéciales aux Ligeurs

EXPOSITION UNIQUE
200 MODÈLES



La plus importante fabrique spécialisée
dans la fabrication du siège de cuir
ATELIERS ET EXPOSITIONS :
42, rue Chanzy - Téléphone: Roquette 10-04

**Catalogue
L 3 franco**

TARIF DE PUBLICITE

La ligne en 7 (55 lettres ou signes) 5 fr.
La page (25 x 16,5) divisible 750 fr.

Pour la liberté de l'Espagne et la Paix européenne

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme constate que *les récents événements d'Espagne* (reconnaissance du gouvernement Franco par l'Allemagne, l'Italie et le Portugal ; débarquement massif de troupes allemandes et italiennes en Espagne ; blocus des côtes espagnoles avec l'aide de l'Italie et de l'Allemagne) *menacent directement la liberté de l'Espagne, la sécurité de la France et la paix européenne.*

La Ligue des Droits de l'Homme a toujours été et demeure hostile à la division de l'Europe en deux camps rivaux, ainsi qu'à toute « guerre de croisade ». Elle entend, selon la formule du Président du Conseil, rechercher la paix avec tous les peuples, quel que soit leur régime intérieur.

Dans ces conditions, le Comité Central de la Ligue attire l'attention du Gouvernement sur les points suivants :

1° *La non-intervention ne doit pas être unilatérale.* A cet égard, le Comité Central regrette qu'en août dernier les livraisons au Gouvernement régulier de l'Espagne aient été interdites en France avant la signature de l'accord international prohibant les livraisons de matériel de guerre. Il constate, en s'en félicitant, que, malgré l'exemple de l'Angleterre, le Gouvernement n'entend pas aujourd'hui renouveler cette erreur en ce qui concerne l'interdiction de l'enrôlement de volontaires réels ou prétendus.

2° *La non-intervention, en l'absence de contrôle, tend nécessairement à devenir une duperie :* c'est là l'enseignement de l'expérience acquise. Et même s'il n'y avait pas duperie dans les faits, l'absence de contrôle peut permettre à tel ou tel gouvernement de prétendre que les engagements ont été transgressés par leurs adversaires — récriminations qui, pour le moins, rendraient impossible la détente psychologique nécessaire en Europe.

3° *En ce qui concerne enfin, la prohibition des interventions autres que les livraisons d'armes ou les enrôlements de volontaires,* le Comité Central estime qu'il peut être, à cet égard, ouvert une négociation à la double condition : a) que ces interdictions ne portent pas sur les

secours d'ordre sanitaire ou humanitaire ; b) que ces négociations spéciales ne constituent pas un prétexte à ralentir ou à faire échouer les négociations sur l'objet essentiel, à savoir l'interdiction de l'enrôlement de personnel combattant.

Le Comité Central demande ainsi au gouvernement d'appliquer sa politique extérieure d'une façon en même temps généreuse et énergique : moins de compréhension isolerait la France — moins d'énergie encouragerait certains États à des aventures nouvelles.

* * *

S'il est évident qu'une atténuation des antagonismes nés du conflit espagnol est indispensable pour l'affermissement général de la paix, il n'est pas moins vrai que seul un règlement général des affaires européennes peut assurer la solution définitive du conflit espagnol.

C'est dans cet esprit que le Comité Central félicite le gouvernement d'avoir, en présence de nouvelles faisant prévoir au Maroc espagnol un débarquement de troupes allemandes contraire aux traités de 1904 et de 1912, fait connaître, en plein accord avec l'Angleterre, que la France ne pourrait accepter une telle violation du droit international, et d'avoir obtenu des assurances qui, si elles sont respectées, éliminent une cause grave de conflit général.

Mais, allant plus loin, le Comité Central souhaite qu'une initiative de la France, appuyée par l'action commune des États démocratiques, permette à l'Europe d'échapper aux périls croissants, que comporterait, soit la méconnaissance des justes besoins de tous les peuples, soit, en face des audaces fascistes, la résignation au fait accompli.

En conséquence, il demande à la France de refuser son assentiment aux violations du droit et de la liberté, mais d'offrir à tous les États, dans un esprit de justice, des moyens de coopération internationale (financement de grands travaux, reprise des échanges, répartition rationnelle de la main-d'œuvre, distribution équitable des matières premières) — étant entendu qu'en contrepartie de ce concours donné aux peuples pour leur permettre de vivre, et en même temps, les États fascistes respecteront, comme tous les autres, le droit des peuples, et d'abord du peuple espagnol, à disposer librement et souverainement d'eux-mêmes, à l'abri de toute ingérence étrangère — qu'ils consentiront à la limitation, puis à la réduction générale et contrôlée des armements — et qu'ils accepteront de collaborer à l'organisation collective de la paix.

(15 janvier 1937.)

IMPRESSIONS D'ALGÉRIE

par Victor BASCH

Appelé à présider le Congrès interfédéral d'Algérie (Fédérations d'Alger, de Constantine et d'Oran), qui a siégé le dimanche 27 et le lundi 28 décembre à Alger, j'ai profité de mon séjour dans l'Afrique du Nord pour, après avoir visité la Ligue de Tunisie, essayer de faire une enquête rapide sur ce qu'il est convenu d'appeler « le malaise algérien ». Mon enquête a été rapide et est donc nécessairement incomplète. Mais, grâce aux rapports suivis que j'ai entretenus avec les représentants français et indigènes de la plupart des Sections de nos trois Fédérations, et grâce aux entretiens que j'ai eus avec un certain nombre d'hommes représentatifs des Français résidant en Algérie et des indigènes, comme le Préfet d'Alger, le Cheik El Okbi, le Grand Rabbín et d'autres, j'ai pu me faire une image de la situation de l'Algérie et notamment de celle des indigènes que je voudrais communiquer aux lecteurs des *Cahiers*. Je ne la donne, cette image, que sous toutes réserves, estimant qu'une enquête approfondie aurait exigé beaucoup plus de temps que celui dont je disposais et que c'est à la Commission d'enquête promise par le programme du Rassemblement populaire, acceptée par le ministère et attendue en Tunisie et en Algérie avec une impatience extrême, qu'il appartiendra de faire la lumière complète sur la situation et de demander au Parlement d'y apporter les rapides et nécessaires remèdes.

Situation matérielle

Il semble que, comme dans la métropole, il y ait en Algérie redressement économique. Grâce aux contingents attribués à l'Algérie, grâce à la revalorisation du blé en Algérie comme en Tunisie, il n'y a plus, chez nos colons, la dépression et l'amer mécontentement qui y ont régné ces années dernières. Tunis, Alger, Oran m'ont offert le spectacle de villes grouillantes, bruyantes, joyeuses, dans lesquelles l'élan vital semblait avoir ressuscité. Il est vrai que mon séjour tombait à la veille du Jour de l'An, que, par conséquent, les villes où j'ai séjourné avaient naturellement des airs de fête et que, de plus, la nature avait prodigieusement participé à cette atmosphère de joie : jamais je n'avais vu l'azur du ciel se marier plus harmonieusement à l'azur de la mer et jamais je n'avais vu scintiller, dans notre grande colonie, un soleil à la fois plus brillant et plus délicieusement tiède. Mais, en dehors de ces circonstances occasion-

nelles, on m'a affirmé que ce renouveau de vitalité n'était pas momentané, mais qu'il correspondait à une sérieuse reprise des affaires et à la conscience que la crise était à la veille de se résorber.

Seulement, il faut se demander quels sont les bénéficiaires de ce renouveau. Ce sont les grands viticulteurs, les propriétaires de vastes domaines, ce sont les colons européens.

* * *

Il est pénible de constater qu'à ce mieux-être général les indigènes n'ont pas participé et que la misère dont ils n'ont cessé de souffrir persiste et s'aggrave. Exploités et pressurés à la fois par leurs employeurs, par les caïds et les aghas, il leur est impossible, en dépit de tous leurs efforts, de pourvoir aux besoins les plus urgents de leur misérable vie. Les viticulteurs les engagent, sans convenir avec eux d'un salaire fixe, et ne leur versent ce salaire qu'à la fin des vendanges. Il s'élève en moyenne à 4 ou 5 francs par jour pour le dur travail de toute une journée. Non contents de ce qu'il est impossible de ne pas appeler une honteuse exploitation, les patrons exigent que ce soit chez eux que leurs ouvriers se fournissent en pain et, en fait de pain, ils leur vendent 750 grammes à la place d'un kilogramme et leur comptent ces 750 grammes plus cher que dans les boulangeries. Aussi est-il impossible aux indigènes d'acquérir les nécessaires outils pour travailler leur lopin de terre et pour constituer un cheptel. En moyenne, leurs récoltes leur rapportent deux à trois fois la semence. Si, de ce maigre surplus, l'on défalque ce que l'indigène est obligé de payer au percepteur, ce que pressurent de lui les caïds, experts à « faire suer le burnous », l'on s'explique que l'indigène devienne nécessairement la proie des usuriers, usuriers qui prennent 5 % par semaine.

Il y a là une situation lamentable sur laquelle on a beau essayer de faire le silence, situation que les indigènes supportent puisqu'il ne leur est pas possible de faire autrement, mais qui suscite en eux tout naturellement et légitimement des sentiments de révolte qui, si des remèdes sérieux n'étaient apportés à leur misérable condition, pourraient avoir les plus graves conséquences.

Situation scolaire

Si la situation matérielle des indigènes laisse gravement à désirer, la situation scolaire est, si possible, encore plus déplorable. 900.000 enfants indigènes, m'ont affirmé les hommes les plus

* Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.R.

avertis — directeurs d'écoles normales, instituteurs, maires — ne reçoivent aucune sorte d'instruction, étant donné qu'il n'y a pour eux ni écoles ni maîtres. C'est là un état de choses que nous connaissons bien, puisque c'était là l'objet de l'ordre du jour du Congrès interafricain qui siégea à Alger, à Pâques 1930, et où, au nom du Congrès, j'ai exposé au président des délégations financières, qui nous souhaita la bienvenue, quels étaient les desiderata de la Ligue au sujet de l'organisation de l'instruction pour les indigènes. Je dois constater avec regret que les promesses qui nous ont été faites n'ont pas été tenues et que la carence que nous avions signalée, non seulement n'a pas été éliminée, mais s'est aggravée. Sans doute, le Préfet d'Alger m'a appris que la métropole avait, sur les 100 millions attribués à l'Algérie, réservé 30 millions pour la construction d'écoles. Mais c'est là une goutte d'eau pour les centaines de milliers d'enfants qui ont soif de savoir. Il faut, de toute nécessité, que remède soit apporté à cette situation. Qu'on songe à la responsabilité qu'assume le gouvernement métropolitain en laissant des centaines de milliers d'enfants sans instruction d'aucune sorte, en ne leur donnant pas ces connaissances élémentaires sans lesquelles il est impossible aux enfants d'indigènes, encore plus qu'aux enfants d'Européens, de se tailler la place la plus modeste dans la société actuelle. Que l'on se représente le danger qu'il y a à laisser ces jeunes êtres totalement dépourvus de tout enseignement moral, de tout enseignement civique, de tout enseignement historique, de tout exercice de la raison critique, en proie aux agitateurs de toute sorte, leur insufflant, sans qu'on ait créé en eux des centres de résistance, des sentiments d'impuissante révolte et de désir d'affranchissement total d'un mère-patrie qui est, pour eux, une marâtre, puisqu'elle se soucie si peu des besoins les plus pressants de ses enfants. Il y a là, pour le gouvernement métropolitain, pour le Gouverneur général de l'Algérie, pour les délégations financières, pour, enfin et surtout, le Parlement, un devoir auquel, sous peine de catastrophe, il leur est interdit de se soustraire.

Situation morale

Depuis de longs mois, nous entendons parler à Paris du « malaise » algérien. On le représente généralement comme grave et menaçant. Il consisterait dans le penchant qu'auraient les indigènes — qui, qu'on ne l'oublie pas, sont au nombre de six millions contre un million d'Européens — à se rallier aux organisations fascistes, notamment aux Croix de Feu ou, nom sous lequel ils se camouflent, au parti social français qui, profitant du mécontentement causé par la situation matérielle que j'ai brièvement exposée plus haut, excite les fellahs à se joindre à eux pour combattre le gouvernement de Rassemblement Populaire et y substituer la dictature des hommes « probes et purs » et qui offrent en proie à leurs impulsions les Juifs, pour lesquels les Musulmans ont, de tout

temps, témoigné du mépris et à qui ils ne pardonnent pas d'avoir été, grâce au décret Crémieux, incorporés en bloc dans la famille française.

Pour voir clair dans ce complexe problème, il faut distinguer entre la situation dans les trois départements de l'Algérie, à savoir Alger, Constantine et Oran.

Alger. — Certes, la campagne d'excitation contre les Juifs a été et reste vive dans le département d'Alger. Il s'y publie une de ces feuilles qu'à juste titre notre grand ami, Léon Blum, a qualifiées d'infâmes, feuille qui porte le titre de *Libre Parole*, qui marche glorieusement sur les traces de la feuille de feu Drumont et rivalise, en abjection, avec l'*Action Française* et *Gringoire*. C'est dans cette feuille que, récemment, on pouvait lire un filet consacré au gouverneur général Le Beau, que l'on avait bien n'être pas Juif, mais que l'on accusait de s'être enjuivé en épousant une Juive. Quand on songe que Mme Le Beau est morte, on peut se représenter le degré de bassesse auquel la presse immonde est capable de descendre.

C'est cette *Libre Parole* qui, par quantités énormes (d'où vient l'argent?), distribue des tracts portant comme titre :

Tous unis contre le Juif !

Exploiteur de notre race !

Place aux Français !

Rien qu'aux Français !

qui révèlent que, depuis 1.800 ans, les Juifs accaparent les richesses de tous les pays, et cela par les moyens les plus malhonnêtes, que 90 % de l'or du monde appartient aux Juifs, que 75 % du commerce français est drainé au profit de 40 maisons juives; que 99 % des faillites sont des faillites de maisons juives; que 95 % des matières premières mondiales sont contrôlées par les Juifs; que 300 religions différentes prêchent le désintéressement et la charité et qu'une seule, « la religion juive, recommande de s'enrichir, de tuer et dépouiller les autres races ».

De plus, une série de papillons, de couleur verte, imprimés par dizaines de milliers, sont destinés à l'imitation des affiches nazies dont ils empruntent le texte, à être collés sur les magasins juifs et sur les maisons habitées par des Juifs. Les textes sont les suivants :

Tous les Juifs

sont des exploités

et des affameurs

Acheter chez les juifs

c'est ruiner

le commerce français

Travailleur !

Ton ennemi, c'est le juif !

Il t'exploite, il te vole, il édifie

sa crapuleuse fortune sur ta misère !

**Les Juifs ne vivent
que de l'exploitation
du prolétariat !**

**Les guerres et les révolutions
sont les moissons du Juif !**

Sans doute, ces papillons, ces tracts, tous les articles sans exception de la *Libre Parole* n'ont pas été et ne sont pas sans exercer de l'influence sur les indigènes. Cependant, il faut dire qu'à l'heure où nous sommes, le plus gros du danger qu'aurait présenté un soulèvement contre les Juifs qu'il aurait fallu réprimer sévèrement et qui, peut-être, aurait été suivi d'un mouvement de révolte contre les pouvoirs répressifs, semble écarté. En effet, les plus évolués d'entre les indigènes ont compris le péril qu'ils courraient à prêter l'oreille aux excitations intéressées qui leur étaient adressées. Il y a eu, dans le département d'Alger et à Alger même, un redressement dont le mérite revient en première ligne aux indigènes eux-mêmes. L'un de leurs chefs les plus écoutés, le cheik El Okbi, le leader des Oulémas, auquel une fausse inculpation d'assassinat et son emprisonnement ont valu une extraordinaire popularité, ont organisé, conjointement avec le grand rabbin d'Alger et un représentant autorisé des catholiques, des meetings dans lesquels ils ont mis en garde les Musulmans contre les pièges tendus par les ligues fascistes et où ils ont montré que c'est au gouvernement de Front populaire que les indigènes devraient faire confiance pour obtenir les réformes d'ordre matériel et d'ordre moral auxquelles ils avaient droit. Les indigènes n'ont pas été sourds à ces avertissements et l'on m'a affirmé qu'on pouvait considérer aujourd'hui le danger comme conjuré, mais à une condition absolue, à savoir : que ces réformes matérielles scolaires, morales, ne restassent pas de vaines promesses, mais devinssent des réalités ; à la condition que le Gouverneur général, dont on ne nie pas les bonnes intentions, s'entourât de collaborateurs qui fussent animés des mêmes sentiments et que la liberté religieuse des Musulmans fût pleinement sauvegardée.

* * *

Mais ne l'est-elle pas ? Non. En effet — et c'est là l'un des griefs les plus cuisants et les plus légitimes de nos amis indigènes — l'administration a cru bon de confier la direction des affaires religieuses de l'Algérie à un catholique : c'est comme si l'on mettait à la tête du consistoire israélite un chrétien. Sans doute, le titulaire de la direction a été chargé d'un autre service, mais on ne lui a pas substitué, comme il l'aurait fallu, un fonctionnaire musulman. De plus, il est interdit aux oulémas de pénétrer dans les mosquées. C'est là un acte de méhance amèrement ressenti par les oulémas qui, en face des marabouts orthodoxes, représentent, parmi les musulmans, un élément religieux plus libéral : ce sont quelque chose comme les jansénistes ou les protestants de l'Islam algérien. Que si, disent-ils, l'administration persistait à avantager

les marabouts et à se dresser contre les oulémas, les masses indigènes iraient tout droit aux hommes de l'Etoile nord-africaine. C'est là ce que les plus clairvoyants d'entre les indigènes d'Alger demandent au Gouvernement général d'éviter, politique sage qui nous paraît conforme, à la fois aux intérêts des indigènes, des colons et de la métropole.

Constantine. — L'on se rappelle les sanglants incidents qui se sont déroulés à Constantine et qui ont mis aux prises en de meurtrières rencontres Musulmans et Juifs. Sans doute, les haines soulevées par ces déplorables événements ne sont pas éteintes, mais il semble qu'en ce moment, elles soient assoupies et que, grâce à la ferme volonté de l'administration de ne pas permettre que des manifestations violentes, déshonorant à la fois Musulmans et Juifs, se renouvellent, le calme doit renaître dans la ville et le département.

Les ligueurs de Constantine, cependant, élevèrent des plaintes contre les brutales interventions de la police constantinoise à l'égard des militants de Front populaire. C'est ainsi que le dimanche 22 novembre, à la sortie d'une réunion organisée en mémoire de notre regretté camarade Salengro, tel instituteur n'appartenant à aucun parti politique, fut, sous le prétexte de refus de circuler, frappé par un brigadier et conduit au dépôt du Palais de Justice ; que tel commandant de gendarmerie, connu comme fasciste, a prétendu avoir été insulté par des militants à la sortie de la réunion, les a incarcérés et que, si les arrestations n'ont pas été maintenues, les militants en question sont l'objet d'une poursuite judiciaire, alors que les témoignages les plus sérieux affirment leur pleine innocence. Là comme ailleurs en Algérie, l'on déplore qu'alors que les rassemblements des membres du Parti Social français, s'opérant sous les yeux de la police, ne sont pas dispersés par celle-ci, les rassemblements du Front populaire se heurtent à l'hostilité ouverte et partielle des pouvoirs publics. Nos amis, qui ont accueilli avec enthousiasme l'avènement du ministère de Rassemblement populaire, se plaignent que l'une des revendications essentielles du programme commun, à savoir l'épuration des cadres administratifs, n'ait même pas, jusqu'ici, été amorcée.

Oran. — De toutes les régions de l'Algérie, c'est celle d'Oran qui constituait le point le plus névralgique de nos possessions nord-africaines. L'on sait, en effet, le nombre considérable d'Espagnols qui y sont établis. L'on sait les ravages qu'y a exercés l'antisémitisme du député-maire Molle. L'on sait, enfin, quelle réaction a provoqué l'avènement à la mairie de cet extraordinaire abbé Lambert qui, venu à Oran en sa qualité de sourcier, a découvert, en effet, des eaux que l'on dit marécaugeuses, qui, après s'être érigé en défenseur des Juifs, ce qui lui a valu le suffrage de l'immense majorité de ceux-ci lors des élections législatives, s'est tourné contre eux, après son échec aux élec-

tions législatives, et est aujourd'hui l'un des principaux adhérents du Parti Social français. Certes, le virus fasciste n'est pas entièrement éliminé de la vie oranaise, et la preuve en est l'audace avec laquelle des éléments fascistes ont tenté d'enlever en plein jour le consul d'Espagne. Certes encore, les excitations venues de l'Espagne et du Maroc fascistes n'ont pas été sans exercer leur action sur un certain nombre de colons d'origine espagnole et d'indigènes.

Mais le fait capital, c'est que les chefs et la majeure partie des indigènes ont adhéré avec enthousiasme au Rassemblement populaire et que, par conséquent, il semble aujourd'hui entièrement exclu qu'il puisse y avoir conflit entre les éléments indigènes et le gouvernement de l'Algérie. Là, comme à Alger, les masses ont compris que leur avantage le plus pressant est d'entretenir des relations correctes avec les Français résidant en Afrique du Nord, et de ne pas provoquer des troubles qui, en dernière analyse, tourneraient à leur détriment.

Ces constatations valent, avant tout, pour Oran. Cependant, dans certaines villes, comme Sidi-bel-Abbès, la situation aux dires de nos ligueurs, est beaucoup moins favorable. Sidi-bel-Abbès, ville de plus de 50.000 habitants, placée au centre du département, passe pour être la plus forte citadelle du fascisme en Oranie. La municipalité, élue en 1929, dans des conditions que l'on affirme avoir été scandaleuses, est accusée d'user de procédés s'apparentant à un véritable terrorisme. Le 8 août, des affiches incendiaires se terminant par les mots : « *A mort les Juifs et les franc-maçons* », ont tenté de déclencher des pogroms. Les mœurs électorales seraient marquées par des radiations et des inscriptions illégales, par la corruption pratiquée jusqu'aux abords des salles de vote, par même l'occupation, à main armée, du bureau de vote. Ces procédés seraient rendus possibles par la complicité à la fois de la police, de la magistrature et de l'administration. Nos collègues estiment que l'indispensable remède à cette situation serait la constitution, à Sidi-bel-Abbès, de cette police d'Etat qui, réalisée à Oran, a permis d'y rétablir le calme et d'empêcher aussi bien les fraudes que les violences.

Somme toute, à considérer l'ensemble de la situation dans les trois départements de l'Algérie, il semble que l'optimisme doive l'emporter sur le pessimisme. Le plus grave des périls, la collusion des indigènes avec les ligues fascistes, semble écarté. Les indigènes ne demandent qu'à se montrer loyalistes, sous cependant la réserve que leurs essentielles revendications reçoivent satisfaction. Qu'avant tout, la situation matérielle du prolétariat agricole indigène soit sérieusement améliorée. Que les enfants indigènes reçoivent l'instruction à laquelle ils ont droit et qui, en échange du loyalisme que, pendant la grande guerre, avaient manifesté les indigènes, leur avait été solennellement promise. Que les obstacles administratifs mis au transport

des ouvriers indigènes en France — obstacles qui avaient été un instant supprimés, mais qui ont été rétablis — soient écartés. Que la liberté religieuse soit entièrement garantie aux indigènes. Que, ou bien soit supprimé le bureau des affaires indigènes, aux chefs duquel nos amis musulmans attribuent la plupart des injustices dont ils ont à se plaindre, ou bien qu'il soit tout au moins rattaché au cabinet du Gouverneur général. Des voix se sont fait entendre pour réclamer la suppression de ce Gouvernement général, le rattachement organique, sans aucun intermédiaire, des trois départements de l'Algérie à la métropole, et la création de ce ministère de l'Algérie, ou mieux encore de l'Afrique du Nord, qu'a soutenue avec force, dans son beau, dans son grand livre, *L'Algérie vivra-t-elle ?*, notre éminent collègue et ami Maurice Viollette, création qui mettrait fin à la plupart des difficultés qui entravent le plein épanouissement de cette magnifique Algérie, joyau de nos possessions coloniales, laquelle, si les nécessaires réformes y étaient réalisées à temps, si pleine justice était rendue aux indigènes, deviendrait pour la France une incomparable richesse et pourrait constituer, dans le continent africain, un incomparable centre de culture.

Le Congrès interfédéral : représentation au Parlement des Musulmans de l'Afrique du Nord.

C'est à dessein que j'ai omis, parmi les conditions grâce auxquelles pourrait être facilement conjuré le « malaise » algérien, la condition essentielle, à savoir le droit de pleine citoyenneté accordé aux indigènes ou, tout au moins, à une fraction déterminée des indigènes. C'est qu'en effet, ce grand problème, depuis si longtemps débattu qui, avec la proposition de la création d'un comité juridique de l'Afrique du Nord, laquelle a été adoptée sans débat, constituait l'ordre du jour du Congrès interfédéral qui avait motivé mon voyage à Alger.

Ce Congrès, qui a siégé pendant deux jours, à savoir le dimanche 27 et le lundi 28 décembre, et n'a été interrompu que par une très belle réunion publique qui eu lieu le dimanche matin, a été extrêmement intéressant et m'a fait vivre, pendant deux jours, dans le « climat » algérien tel que, tout au moins, il régné parmi les Français algériens de gauche et d'extrême-gauche, et surtout parmi les indigènes. Les débats furent extrêmement ardents, parfois tumultueux, mais, somme toute, d'une très belle tenue. Comme en 1930, j'ai été extrêmement frappé par la chaude éloquence, la subtile dialectique et, avant tout, par l'étonnante maîtrise de notre langue, dont ont fait preuve nos collègues indigènes. La plupart des discours qu'ils ont prononcés auraient fait le plus grand honneur au Parlement français. Et c'est avec une véritable fierté que j'ai constaté les résultats obtenus par l'enseignement de nos professeurs d'école normale et de nos instituteurs qui, à juste titre, jouissent parmi les indi-

gènes d'un très haut prestige et d'un très affectueux attachement.

Quant au problème même, passionnément débattu pendant ces deux jours — la représentation au Parlement français par les indigènes — il s'est présenté à nous sous les formes suivantes. Le Congrès avait à choisir entre trois thèses : la première, celle qui avait été adoptée par le Congrès musulman le 7 juin 1936 et qui demandait l'octroi de tous les droits de cité aux Algériens musulmans, étant entendu que la représentation parlementaire serait unique « avec collège électoral universel, commun, et maintien du statut ». Cette thèse est logique, mais de cette logique extrême qui ne tient aucun compte de la réalité. Il est absolument certain que jamais la métropole n'admettrait que l'Algérie fût représentée par une centaine de députés, élus par des masses encore ignorantes. L'ayant fait observer, les tenants de cette thèse — non seulement les représentants indigènes, mais nombre de représentants de nos sections, notamment d'instituteurs français — se sont rabattus sur une représentation proportionnelle, conformément à un raisonnement trop logique, lui aussi, aboutissant à la règle de trois que voici : Etant donné qu'un million d'Européens ont 10 représentants au Parlement, six millions d'indigènes devraient en avoir 60.

* * *

La seconde thèse avait été soutenue par notre ami Henri Guernut, auquel s'est associé M. Duroux, sénateur d'Alger.

Après avoir affirmé tout d'abord le principe de la représentation indigène, elle propose qu'au début le nombre des députés indigènes soit réduit à six ou même à trois ; qu'on appelle à les élire uniquement ceux qui savent parler et lire notre langue ou ceux qui, dès maintenant, ont droit de vote aux assemblées algériennes existantes, à savoir conseils municipaux, conseils généraux, délégations financières. De plus et surtout, tenant compte du fait qu'il y a contradiction entre le statut personnel et la nationalité française, elle suggère que, dans une première période, seuls soient éligibles les indigènes naturalisés, c'est-à-dire citoyens français, jouissant de la plénitude de leurs droits.

Cette thèse, si elle n'a trouvé que peu de défenseurs, a été cependant soutenue par certains de nos collègues, qui ont donné, de leur adhésion à ce projet, des raisons qui, si souvent, ont été alléguées par les adversaires de la représentation musulmane, et que nous aurons certainement l'occasion d'entendre répéter à la Chambre, lors de la discussion du projet de loi Viollette. Voici, représente-t-on, six millions d'indigènes, dans l'esprit desquels n'a aucunement pénétré ce que nous appelons, en France, les droits de l'être humain, dont la conception de la famille est diamétralement opposée à la nôtre et à celle des nations dites civilisées, chez lesquelles, notamment, la femme n'est que la servante de l'homme et exclue de tout droit d'héritage. Est-il possible de leur permettre l'en-

trée de notre Parlement, et de les habiliter ainsi à la création des lois françaises, alors que toute la législation coranique est en contradiction formelle avec la nôtre ? Sans doute, une évolution s'est produite chez nombre d'indigènes qui ont joui de l'instruction française. Beaucoup d'entre eux-ci seraient désireux de s'adapter à nos mœurs et coutumes, de n'avoir qu'une femme et de faire participer leurs filles, aussi bien que leurs fils, au patrimoine commun. Mais ceux qui réalisent leur dessein sont mis au ban de leur tribu et essuient la malédiction de leur famille, irréductiblement attachée à l'esprit et à la lettre de la loi musulmane. Ne serait-il pas sage d'attendre que l'évolution qui s'opère dans les esprits des jeunes ait porté ses fruits, et de n'admettre dans la famille française que ceux des Musulmans qui en épousent les principes essentiels ?

J'ai dit plus haut que cette thèse n'a trouvé que peu de défenseurs. L'immense majorité des ligueurs, français comme indigènes, ont fait observer que faire dépendre l'octroi aux indigènes algériens du droit de citoyenneté de l'abandon du statut personnel, serait d'autant plus injuste que cet abandon n'a été demandé ni aux Sénégalais, ni aux indigènes de l'Inde française, et que, dans d'autres pays, comme par exemple en Yougoslavie, des indigènes, ayant conservé leur statut personnel sont, non seulement membres du Parlement, mais encore ont participé aux Conseils de gouvernement. Il est apparu ensuite à la presque totalité des membres du Congrès comme absolument contraire à toute notre politique que fût créé pour les indigènes un collège spécial. Tout en estimant que la France ne doit pas toucher à la culture musulmane, que cette culture doit être, au contraire, ménagée et encouragée par nous, ils ont estimé qu'en ce qui concerne le corps électoral, celui-ci doit être composé d'Européens et d'indigènes étroitement associés : habitant le même pays, soumis à une même allégeance, ayant ou devant avoir les mêmes intérêts, ayant les mêmes devoirs envers la mère-patrie, il faut, de toute nécessité, mêler intimement indigènes et Français dans un collège unique.

* * *

Reste le projet auquel s'est attaché, depuis de longues années, notre collègue et ami Viollette. Il est difficile d'imaginer l'extrême popularité dont jouit notre ami parmi les indigènes et tous les Français indigénophiles de l'Algérie. Il est touchant de constater quelle reconnaissance ils ont vouée à leur grand ami et quelle confiance illimitée ils lui témoignent.

Le projet Viollette, tel que, peu modifié, il va être présenté aux Chambres, projet dont j'ai pu faire connaître l'essentiel aux membres du Congrès, porte que seraient admis à l'exercice des droits politiques de citoyen français, *sans aucune modification de leur statut ou de leurs droits civils*, les indigènes algériens français des trois départements de l'Algérie, remplissant les conditions que voici :

1° Les indigènes algériens français ayant quitté l'armée avec le grade d'officier ;

2° Les indigènes algériens français sous-officiers, ayant quitté l'armée avec le grade de sergent-chef ou un grade supérieur, après y avoir servi après 15 ans et en être sortis avec le certificat de bonne conduite ;

3° Les indigènes algériens français ayant servi dans l'armée française et y ayant obtenu tout ensemble la médaille militaire et la croix de guerre ;

4° Les indigènes algériens français titulaires de l'un des diplômes suivants : diplôme de l'enseignement supérieur, baccalauréat de l'enseignement secondaire, brevet supérieur, brevet élémentaire, diplôme de fin d'études secondaires (1), diplôme de Medersa, diplôme de sortie des grandes écoles nationales ou d'une école nationale d'enseignement professionnel, industriel, agricole ou commercial, ainsi que les fonctionnaires recrutés au concours ;

5° Les indigènes algériens français, élus aux Chambres de Commerce et d'Agriculture ou désignés par un Conseil d'administration de la région économique et par les Chambres d'agriculture d'Algérie, dans les conditions prévues à l'article 2.

6° Les indigènes algériens français délégués financiers, conseillers généraux, conseillers municipaux des communes de plein exercice et présidents de Djemmaas, ayant exercé leurs fonctions pendant la durée d'un mandat.

7° Les indigènes algériens français bachaghas, Aghas, caïds, ayant exercé leurs fonctions pendant au moins quatre ans ;

8° Les indigènes algériens français commandeurs de l'ordre national de la Légion d'honneur, ou nommés à cet ordre à titre militaire, et les ouvriers indigènes titulaires de la médaille du travail.

Ce projet a soulevé parmi un assez grand nombre de ligues français et indigènes un certain nombre d'objections. Ils ont estimé que, depuis que M. Viollette l'avait conçu, les indigènes avaient évolué et que, par conséquent, une part plus large devait leur être faite. De plus et surtout, ils ont objecté au projet qu'il n'admettait la représentation que de privilégiés et ne donnait aucune représentation aux masses déshéritées qui, cependant, étaient les plus intéressantes. Après une longue et vive discussion, dans laquelle j'ai supplié nos amis de ne pas demander des choses impossibles, de comprendre que l'important était d'entrer dans la voie ouverte par le projet Viollette, quitte, à mesure que l'évolution des indigènes s'accélérait et que, grâce à une instruction plus largement départie, le nombre des indigènes conscients s'augmenterait, cette voie pourrait et devrait être élargie ; que le projet Viollette, tel qu'il est conçu et tel qu'il leur apparaît trop étroit, ren-

(1) Il y a là un lapsus, le diplôme de fin d'études secondaires étant exclusivement réservé aux jeunes filles.

contrerait au Parlement, et, singulièrement, auprès de la représentation algérienne, une vive résistance, et qu'il serait extrêmement important que ce projet fût voté à l'unanimité par le Congrès, de façon à appuyer les efforts de notre ami.

Le Congrès, après vive discussion, a adopté à l'unanimité moins une voix et trois abstentions, une motion qui accepte les principales lignes du projet Viollette, avec les quelques modifications que voici : étant entendu qu'il serait institué un collège électoral unique groupant, outre les électeurs français, les indigènes âgés de 21 ans au moins, indigènes qui ne seraient pas tenus d'abandonner leur statut personnel, devraient être appelés à voter ; les officiers rentrés dans la vie civile, les sous-officiers qui auraient au moins 15 ans de services militaires (sans avoir nécessairement obtenu le grade de sergent-chef ou un grade supérieur), les médaillés militaires (sans que nécessairement ils aient obtenu en même temps la croix de guerre), les diplômés de l'enseignement public et des écoles professionnelles officielles, *certificat d'études primaires inclus* (ce qui va plus loin que le projet Viollette qui demande au moins le brevet élémentaire). De plus, la motion adopte les dispositions du projet Viollette quant aux autres catégories d'indigènes qu'elle admet à l'électorat, non seulement les présidents, mais les membres des Djemmaas et les chevaliers (et non seulement les commandeurs) de la Légion d'honneur, et elle en exclut les bachaghas, les Aghas et les caïds, instruments, souvent peu recommandables, de l'administration.

Tels ont été les résultats de ce Congrès, qui a donné pleine satisfaction au représentant du Comité Central. Nos trois Fédérations sont actives, nos ligues algériens pleins d'ardeur et de passion et ils ont, conformément à l'esprit même et aux traditions de la Ligue, une pleine compréhension des devoirs des Français de la métropole envers les indigènes. Un grand nombre de présidents, de secrétaires de nos Sections sont des instituteurs dont j'ai dit plus haut, et dont je veux répéter, qu'ils entretiennent avec les indigènes les relations les plus affectueuses et qu'ils sont vraiment les représentants de ce qu'il y a de meilleur, de plus généreux dans les conceptions politiques et sociales de la démocratie française.

Si j'essaie, à la fin de cet exposé, de résumer mes impressions, voici ce que je dirai : à la condition que la France ait une conscience de plus en plus avertie des droits des indigènes, à la condition, avant tout, que la situation matérielle de ceux-ci soit améliorée, qu'ils aient de quoi vivre décemment et qu'ils soient appelés, comme ils en ont le droit absolu, aux bienfaits de l'instruction, nos frères de l'Afrique du Nord travailleront fraternellement avec nous à la réalisation de cet idéal de liberté, d'égalité et de fraternité, vers lequel nous tendons de toute notre énergie et dont nous avons la ferme volonté de nous rapprocher de plus en plus étroitement. Victor BASCH.

ALLEMAGNE JANVIER 1937

par Michel Garnier-Thenon

J'ai passé dix jours en Allemagne au moment des fêtes. J'ai séjourné dans le pays de Bade à Baden-Baden, à Karlsruhe, à Heidelberg et à Mannheim. Je n'étais pas retourné en ce pays depuis 1935, époque à laquelle j'avais passé deux mois à Berlin et en Allemagne du Nord.

Je voudrais noter pour les *Cahiers* en quelques lignes, les impressions rapides que j'ai pu éprouver durant ces quelques jours.

Impressions de départ

J'avais lu avant de partir, dans la presse française de droite, des enquêtes et des reportages dépeignant sous un jour relativement favorable la vie dans le III^e Reich. D'autres organes parlaient au contraire d'une misère grandissante, de grèves dans la Ruhr, d'émeutes de ménagères devant les boutiques, de disette catastrophique des denrées alimentaires les plus essentielles.

Je quittai Strasbourg pour Kehl. A 100 mètres du Pont du Rhin, j'entendis distinctement le son d'une mitrailleuse, à portée d'oreilles des Allemands de Kehl... Nous sommes bien gardés et l'on monte, de notre côté, la Wacht am Rhein..., chez eux aussi peut-être.

Cela, je ne devais pas tarder à m'en apercevoir. Sur le quai du train qui allait me mener à Baden-Baden, je constatai une abondance d'uniformes gris (armée de l'air), verts (infanterie de la Reichswehr), bruns (S. A. et surtout Service du travail), noirs (S. S.), et, ça et là, un Schupo coiffé du casque noir traditionnel.

Nous voyageons dans un compartiment rempli de soldats et nous arrivons à Baden-Baden.

Baden-Baden

La ville d'eau qui vit les splendeurs du Second Empire et le duc de Morny, conserve, en plein hiver, son charme que vient troubler le pas cadencé de nombreux soldats.

Je me rends au Château à travers la forêt. Sur la route passent des camions camouflés de la Reichswehr. Nous visitons le château avec douze permissionnaires de la Reichswehr, dont deux sous-officiers. Tous ces soldats donnent une impression de robustesse, de force et de santé.

En revenant à Baden-Baden, nous regardons les enfants qui passent. Beaucoup sont pâles et n'ont pas le teint éclatant de leurs aînés. Les uns ont grandi sous le régime de Weimar, les autres dans le Troisième Reich.

Comment vivent les Allemands

Le lendemain, nous nous rendons à Karlsruhe, capitale du pays de Bade. Grande et belle ville d'une propreté toute allemande; là aussi beaucoup d'uniformes, des jeunes guerriers, des jeunes filles en casaque brune, et sur tous les visages une expression sévère: inquiétude de l'avenir ou air concentré mis à la mode par les dirigeants du régime, les deux peut-être.

Nous allons au restaurant ou pour 1 mk. 80

chacun, soit environ dix francs, nous mangeons un repas assez copieux arrosé de bière, mais sans fruit et sans pain. Les Allemands qui mangent à nos côtés font de même. Ce sont tous des hommes d'un certain âge, semblant appartenir à la moyenne bourgeoisie. Peu ou point de jeunes gens.

Je me suis enquis des conditions moyennes d'existence d'une famille allemande auprès du responsable des étudiants nationaux-socialistes de Heidelberg. (Ces déclarations ne sont donc pas suspectes.) Il m'a informé qu'une famille composée du père, de la mère, de trois enfants mangeait pour 1 mark 50 par repas, c'est-à-dire pour 7 à 8 francs. Et il a ajouté: « Nous autres, Allemands, habitons un pays pauvre, une famille allemande ne mange guère de la viande que trois ou quatre fois par semaine ». Ces déclarations très franches rapprochées d'autres qui m'ont été faites concernant les conditions de salaires m'autorisent à faire les remarques suivantes:

1° Le standard de vie des Allemands est nettement inférieur à celui des Français. Il est même inférieur à ce qu'il était du temps de Brüning.

2° Cette façon de vivre est assez aisément supportée par l'ensemble de la population, dont on connaît l'endurance et la résignation.

3° La disette de beurre, de sucre, de fruits existe sans atteindre les proportions fantaisistes dont parlent certains de nos journaux.

4° Les hôtels sont parcimonieusement chauffés malgré les instructions qui sont certainement données pour bien soigner les étrangers.

5° La vie est en Allemagne de 10 à 15 % plus chère qu'en France. Les vêtements, en particulier, atteignent des prix élevés. C'est ainsi qu'une chemise qui vaudrait en France environ 35 ou 40 francs vaut là-bas de 55 à 60 francs.

6° Les salaires horaires des ouvriers allemands ne sont pas des salaires de misère, mais sont de 15 à 20 % inférieurs à ceux des ouvriers français. Il est facile de calculer que le pouvoir d'achat du peuple allemand est sensiblement inférieur au nôtre.

Entretiens avec un opposant

Mannheim: grande ville industrielle, au confluent du Rhin et du Neckar. Ici nous quittons le pays de Bade montagneux et romantique pour nous rapprocher de la Rhénanie et de ses grandes villes ouvrières.

J'ai vu ici un commerçant catholique qui est un opposant au régime. On comprendra que je ne révèle pas les conditions dans lesquelles nous fîmes connaissance. Il s'agit d'un homme ruiné par l'inflation et dont les affaires n'ont nullement été améliorées par le nouveau régime.

Leçon sur le racisme à la brasserie

Nous nous rendons à la brasserie où des hommes entre cinquante et soixante ans consomment gravement. Point de jeunes gens. Atmosphère de l'époque wilhelminienne, de l'Allemagne heureuse d'avant guerre où l'on buvait bien, où l'on man-

geait bien, et où l'on était fier de l'expansion commerciale et de la force militaire de l'Empire. Mon ami, qui a le visage émacié et les grands yeux clairs des intellectuels que nous voyons au Dôme, nous entraîne à une table retirée et nous nous entretenons en allemand.

Il parle un « Hochdeutsch » très châtié sans aucun de ces provincialismes particuliers aux Allemands du Sud, aux Souabes. J'attaque immédiatement en mon meilleur allemand le problème des races. Mon commerçant catholique me désigne discrètement les gros messieurs qui nous entourent. « Voyez celui-ci avec sa tête ronde, ses yeux noirs et son teint basané, n'est-il point un parfait nordique? Et cet autre avec ses cheveux bruns frisés? » Puis, à la lueur des notions qu'il a puisées dans les livres qui ont la faveur du régime, il m'apprend que j'ai le type « dinarique », ce qui peut encore aller, puisque, d'après Hans Günther, dans la « Kleine Rassenkunde des deutschen Volkes », il s'agit d'une race qui vient immédiatement en noblesse après celle des grands dolichocéphales blonds.

Le malheur veut que le seul qui, dans la brasserie où nous nous trouvons, réunisse les caractères de cette race idéale soit mon camarade, un Français de Paris, par surcroît S.F.I.O.

Que sont-ils devenus ?

Notre ami, à voix basse, nous parle de « ceux qui ont quitté l'Allemagne et qui vivent en France ». Je lui parle de Thomas Mann, de Heinrich Mann, de Hellmuth von Gerlach et de sa mort. Je l'assure que nous faisons tout pour adoucir le sort des émigrés. Puis je prononce, en allemand, le mot « Dictature d'Hitler ». « Vous vous trompez, me dit mon ami avec un sourire ironique, dites « Volkswille » (volonté populaire), le Führer en est, paraît-il, l'émanation; mais que voulez-vous, j'ai quarante ans passé et je ne puis entièrement faire mon éducation nationale-socialiste. »

Nous nous quittons presque avec effusion. Il me dit: « Je souhaite, pour la France et pour l'Europe, que l'expérience de votre gouvernement réussisse.

Heidelberg

J'ai passé quatre jours à Heidelberg, cité romantique et l'une des bastilles intellectuelles du nationalisme. Vieilles rues médiévales, « Jesuitenkirche » en grès rouge, le Neckar aussi large que la Seine, le château abimé par Louvois, et au loin les massifs forestiers de l'Odenwald où chassaient les rois francs. Tout cela donne à Heidelberg une physionomie bien particulière. Je suis allé dans les vieilles brasseries d'étudiants, et j'ai pu lier connaissance avec quelques-uns d'entre eux. Ils m'ont parus de deux catégories:

Les premiers sont des fanatiques balafrés, comme l'étaient leurs pères, amis de la « Mensur », propagandistes ardents. Les autres, beaucoup plus proches de nous, semblent subir et suivre plutôt qu'approuver. Ceux-ci appartiennent presque tous aux milieux catholiques. J'avais déjà remarqué ce fait il y a deux ans à Bonn et à Berlin.

Une discrète surveillance

Nous devions nous rencontrer le soir dans une brasserie avec un étudiant en lettres et deux jeunes filles. Le jeune homme est venu seul, accompagné d'un grand diable blond, le visage orné de deux balafres, que nous avions rencontré l'après-midi en uniforme de S.A. Il était suivi d'un camarade tiré à quatre épingles, si raide qu'il semblait à peine avoir quitté ses vêtements militaires.

Il s'agissait de deux responsables des étudiants nationaux-socialistes, qui se trouvaient là... par hasard, alors que nous ne les attendions pas. Le dernier, que nous surnommions entre nous « le petit coq », nous fit subir avec beaucoup d'intelligence et de doigté une sorte d'interrogatoire que nous essayâmes de transformer en questionnaire à notre profit.

Un incident caractéristique

Nous nous trouvions réunis dans une taverne renommée de Heidelberg, le soir du premier janvier.

À côté de nous, deux hommes en smoking soupaient avec deux jeunes filles. Soudain l'un d'eux se dresse et, frappant violemment sur la table, leur dit: « Vous êtes de sales petites étudiantes et vous avez insulté le Führer ! ». Son compagnon essaye de le calmer. Mais il ne se calme pas et se tournant vers nous qui parlions français, nous interpelle: « J'en ai assez d'entendre parler français ». Puis, s'adressant à moi: « Vous avez une cravate rouge, Monsieur, qui ne me plaît pas, ce n'est pas notre drapeau ! ».

Mon voisin, le « Jeune coq », se dresse et lui dit: « Ces messieurs sont Français, nous parlons leur langue pour les honorer, allez-vous en, vous n'êtes pas dignes d'être national-socialiste. »

Lorsque les deux couples furent partis, il me dit: « Monsieur, j'espère que vous ne conserverez pas un mauvais souvenir de cet incident qui peut se produire partout. »

Quelques réflexions

Je cite, au hasard, quelques réflexions caractéristiques qui m'ont été faites au cours de nos entretiens:

« Monsieur, il est heureux que vous ne soyez point israélite, sinon vous n'auriez pu pénétrer dans une brasserie où Bismark fréquente ! »

« Monsieur, nous nous reverrons à Paris à l'Exposition de 1937, ou sur les champs de bataille. »

« Monsieur, nous n'aimons pas les Français, mais nous les estimons, car ils se battent bien. »

« Il n'est pas bon que des jeunes filles allemandes fréquentent des Parisiens. Et vous savez pourquoi... »

Je voudrais maintenant, en quelques lignes résumer les propos politiques quelque peu chaotiques qui m'ont été tenus.

La fidélité au régime

Elle est incontestable chez la plupart de ceux que j'ai rencontrés à Heidelberg.

« Tout ne va pas bien, mais le Führer nous a promis de nous faire sortir de la crise et il a rendu à l'Allemagne sa place parmi les grandes puis-

sances, » Ce dernier argument tous les Allemands me le donneront, même les opposants.

Pour la plupart d'entre eux, le « Führer » est au dessus des luttes, il est vraiment le Dieu, le César germanique, dans la personne duquel on conserve une confiance inébranlable. J'ai entendu critiquer Goebels et ses incartades oratoires ; Goering, sa morphinomanie et sa folie des uniformes ; Streicher et son antisémitisme comique, jamais Hitler.

L'opposition

Elle existe, et les autres ne l'ignorent pas :

« Il y a des opposants communistes et socialistes, mais nous avons une police secrète qui est très bien faite (textuel). »

Des questions insidieuses m'ont été posées pour savoir si je n'étais pas entré en contact avec les milieux ouvriers. Ce qui confirme ce que nous savions déjà, la crainte du travail fait par l'opposition dans les milieux prolétariens.

Conception de la liberté

« Vous êtes des individualistes. Tout individu doit être subordonné à la communauté nationale (Volksgemeinschaft) dont le Führer est l'expression.

Je n'ai pas réussi à faire comprendre à ces jeunes guerriers notre conception occidentale de la Démocratie et des libertés garanties par des lois, qu'ils confondent volontiers avec le communisme de l'U.R.S.S.

Les camps de concentration

Je me suis enquis du sort des amis que j'avais connus à Paris aux beaux jours du briandisme et de Weimar, et qui étaient centristes et social-démocrates.

Voici la réponse : « Ceux qui étaient jeunes ont dû s'amender, les autres, loin de subir les sévices dont on vous parler, sont soumis à une rééducation. »

Rôle de la femme

Un étudiant de 22 ans m'a tenu les propos suivants :

« La femme allemande est la gardienne du Foyer, elle se consacre à ses enfants. Le Führer a eu raison de supprimer le travail féminin. Nous n'aimons pas les émancipées à la mode française et les viragos à la mode soviétique, qui courent les meetings. »

Relations franco-allemandes

Nous sommes loin maintenant de l'atmosphère si cordiale des entretiens franco-allemands d'avant 1933, dont j'ai conservé un souvenir ému et ineffaçable, et même des conversations que j'ai eues à Berlin en 1935.

Nous avons tous une réserve presque pénible qui vient, de notre côté, du souvenir de nos camarades exilés ou emprisonnés, et, du leur, de la conscience qu'ils ont de l'isolement moral et intellectuel de leur pays, du grand pays dont ils sont si fiers, trop fiers.

Ils nous estiment cependant, comme je l'ai dit plus haut, mais désireraient vivement que nous ayons des conceptions plus nationales. Je leur décris avec insistance le grandiose mouvement du

Front populaire qui n'est pas, comme ils le disent, d'importation étrangère mais conforme aux plus glorieuses traditions de notre pays.

Il paraît toutefois que nous pourrions tenter un rapprochement franco-allemand (Annäherung) aux conditions suivantes :

- 1° Renoncer au pacte franco-soviétique.
- 2° Cesser d'aider les « rouges » en Espagne.
- 3° Donner des colonies et des crédits à l'Allemagne.

4° Lui laisser gagner une « zone d'influence » en Ukraine.

Moyennant ces avantages, il paraît que Français et Allemands unis domineraient le monde. Bien entendu, il n'est pas question de S.D.N. ou de pactes, notions pour lesquelles mes interlocuteurs semblent professer une horreur insurmontable.

Comment ils sont renseignés

Les jeunes gens que j'ai vus, tout en affichant un optimisme de commande, m'ont interrogé avec insistance :

- 1° sur les opérations militaires en Espagne ;
- 2° sur l'expérience Léon Blum et ses résultats ;
- 3° sur nos relations avec l'Angleterre.

Ils me semblent redouter par-dessus tout une agression soviétique par la Tchécoslovaquie.

J'ai été frappé du manque d'informations de la jeunesse allemande et des journaux de ce pays : sur l'Espagne, rien ; sur l'expérience Léon Blum, rien ; les colonnes des gazettes sont remplies par les déclarations du Führer et des autres gouvernants.

La jeunesse allemande n'est plus informée. Elle ne lit plus, sauf les auteurs classiques et les livres de MM. Hitler, Goebels, Rosenberg, Hans Heinz Ewers.

J'ai vu, dans les rues de Heidelberg, à la devanture des librairies, la photo de « l'Oberst de La Rocque » qui doit sauver la France avec ses deux millions d'adhérents, et j'ai lu, dans les journaux, la reproduction d'une enquête de *Gringoire* sur la tyrannie communiste, suivie d'un éloge du Colonel-Comte, conçu de telle sorte qu'il paraît avoir été dicté au rédacteur allemand par le Colonel lui-même.

Conception du socialisme

Je tentai, en expliquant à des étudiants nationaux-socialiste l'expérience Léon Blum, de leur donner une définition du socialisme français en particulier, et en général des doctrines politiques de gauche en France. Ils m'ont semblé ignorer totalement la Commune et ses traits si saisissants du patriotisme ouvrier parisien, et soupçonner très vaguement que Jean Jaurès ait pu exister.

L'un d'eux me dit : « Nous aussi, nous faisons du socialisme, par exemple le « Winterhilfe », les seours d'hiver. » Fatigué d'une telle incompréhension, je leur reproche de confondre socialisme et charité et d'avoir remplacé le « Klassenkampf » de leurs marxistes par un « Rassenkampf » qui n'est qu'un dérivatif du mécontentement populaire. Ma plaisanterie est peu appréciée.

Conclusion

J'ai revu un grand pays qui souffre en silence

parce que la plupart des Allemands ont foi dans le Führer. Ils sont fiers des succès diplomatiques obtenus par celui-ci et s'en trouvent grandis. Il nous est facile de leur reprocher de se laisser ainsi dominer sans protester. N'oublions pas que l'Allemagne ne connaît pas seulement une autarchie économique, mais aussi une autarchie morale et intellectuelle. Nous pouvons être fiers d'avoir gardé nos libertés, mais n'oublions pas que d'autres grands peuples les ont perdues et que nous-mêmes avons connu des régimes aussi autoritaires et oppressifs que celui d'Hitler sans avoir souffert ni d'une crise économique, ni d'une défaite militaire.

Je suis parti avec l'impression qu'il serait extrêmement difficile, non pas de s'entendre, mais d'aboutir à des relations... normales. Sera-t-il possible d'empêcher ce que nous craignons tous ? Oui, je l'espère encore. Mais *nous devons être fermes,*

sans chauvinisme inutile, mais en ne sacrifiant à aucun prix la S.D.N., la sécurité collective et l'amitié franco-soviétique à un rapprochement franco-allemand qui, pour aussi désirable qu'il paraisse, ne doit point nous faire renoncer à notre notion d'organisation démocratique de la paix.

Nous ne devons pas oublier « toutefois » que derrière Hitler, il y a tout de même un grand peuple de 60 à 70 millions d'habitants, une des races les plus douées et les plus actives de l'Europe... avec laquelle nous aurions pu faire beaucoup il y a seulement cinq ans. Et je me revois, quelques jours avant mon service militaire, allant à la Gare du Nord saluer, avec quelques centaines de Parisiens, l'arrivée du Chancelier Heinrich Brüning, qu'accompagnait un Briand vieilli, notre idole d'alors, et un Laval déjà inquiétant.

MICHEL GARNIER-THENON.

L'ACTION DE LA LIGUE

Allocution prononcée à Biarritz, par A. Lahourcade, vice-président de la section, avant la conférence d'Emile Kahn (8 janvier 1937)

Citoyennes et Citoyens,

Avant de donner la parole à notre ami Emile Kahn, Secrétaire général de la Ligue et un des secrétaires administratifs du Comité national de Rassemblement populaire, il est de mon devoir de vous dire ce qu'est la Ligue des Droits de l'Homme.

Cette association est née de l'Affaire Dreyfus. En cette époque troublée, où de profonds remous agitaient notre pays, une condamnation inique frappait un innocent, car il fallait une victime pour sauver « l'honneur de l'armée ». Cette victime fut un homme dont la race était maudite, comme elle l'est encore aujourd'hui dans des pays se prétendant civilisés et qui se posent en champions de la civilisation occidentale. Le jugement aveugle du conseil de guerre provoqua un réveil magnifique de la conscience française. Des hommes venus de tous les points de l'horizon politique, des esprits séparés par de profondes divergences philosophiques ou religieuses, se trouvaient unis par une même soif d'équité et de vérité. Ils n'admettaient pas que « la raison d'Etat » fût une excuse suffisante à une erreur judiciaire scandaleuse, ils pensaient que l'honneur militaire devait se confondre avec l'honneur tout court, c'est-à-dire avec le souci permanent de rechercher et proclamer la vérité et de faire triompher la Justice. De leurs efforts conjugués sortit la réhabilitation de l'innocent et demeura la Grande Association dont l'autorité ne cesse de grandir.

La Ligue des Droits de l'Homme poursuit, en effet, jour après jour, l'action juridique commencée à cette époque. Seule parmi toutes les organi-

sations de ce pays, elle s'efforce, souvent avec succès, de défendre les victimes individuelles ou collectives de l'injustice et de l'arbitraire. Il n'est, pour s'en convaincre, que de relire dans chaque numéro des *Cahiers*, la liste des interventions quotidiennes du Comité Central. Car, ainsi que le proclamait l'un de nos éminents présidents, « tout acte d'arbitraire est pour nous une nouvelle affaire Dreyfus ». Pour nous, pas de petite injustice, toute iniquité est condamnable, et notre secours désintéressé va à tous ceux, faibles ou puissants, riches ou pauvres, croyants ou athées, monarchistes ou républicains, qui sont des victimes d'une loi mal conçue ou d'une jurisprudence inhumaine.

Le redressement des erreurs est poursuivi par des moyens légaux, car la Ligue est légaliste. Elle juge que la loi est souveraine, que les citoyens doivent s'y soumettre et que la violence n'est pas permise, même pour la défense des droits les plus sacrés. Elle s'en remet à la raison pour rectifier les jugements humains et, selon le mot de F. de Presensé, elle « fait suer la légalité ».

Mais si elle exige l'application généreuse des lois existantes, elle recherche sans trêve, par la discussion, par la persuasion et par les voies légales, l'amélioration constante d'une législation qu'elle veut chaque jour plus équitable et plus humaine. Aucune autre association n'a une semblable action en un pareil domaine ; le devoir des hommes épris d'équité est de nous rejoindre et de nous aider.

La tâche ainsi définie n'est pas suffisante pour des militants qui se réclament des principes de 1789. La Déclaration des Droits doit devenir une

réalité vivante, et c'est là l'œuvre politique de la Ligue, œuvre d'une haute portée, éloignée de la politique électorale et partisane, ennemie des compromissions et des marchandages. Sous toutes ses formes, nous défendons la liberté des individus et l'indépendance des peuples ; nous combattons l'asservissement de l'homme à l'homme, nous luttons contre le conformisme et l'intolérance, nous nous dressons contre une presse qui s'essaie à tromper les citoyens, et qui sert les intérêts égoïstes et étroits d'une féodalité économique au détriment des intérêts sacrés de la Nation et de l'Humanité.

Nous voulons plus de justice dans tous les domaines : égalité devant la loi, devant l'impôt, devant les fonctions publiques. Notre idéal c'est de donner une substance aux grands mots de notre devise républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité.

* *

Les tracts qui vous ont été donnés à la porte de cette salle vous prouvent que nos Congrès ont toujours poursuivi sans relâche et sans trêve la réalisation de notre idéal de démocratie et de paix.

En particulier, à notre dernier Congrès de Dijon, nous avons apporté à la Déclaration des Droits de notre grande Révolution les compléments rendus indispensables par une évolution sociale que nos aïeux ne pouvaient prévoir.

Nous avons proclamé le droit à la vie de tous les hommes — droit à la vie par le travail, c'est-à-dire maximum de bien-être pour tous avec le minimum de contrainte et de fatigue — droit à la vie pour le malade, pour le mutilé et l'infirme, pour le vieillard — droit à la vie aussi pour le travailleur dont les bras et le cerveau restent inemployés. Ces réformes primordiales, nous les voulons par le peuple et pour le peuple. Car la Ligue est profondément démocratique. Elle n'admet de souveraineté que celle de la Nation et elle juge que la démocratie réelle ne sera que le jour où, le peuple ayant parlé, le pouvoir légal sera à son service et non à celui des forces de régression et d'oppression qui détournent à leur profit l'autorité des parlements et des gouvernements issus de la volonté populaire.

Et sur le plan international, ce droit à la vie est le droit à la paix.

* *

Nous qui souffrons encore dans notre être des meurtrissures de la dernière tourmente, nous qui savons que pour la majorité d'entre nous le seul bien c'est la vie, nous exigeons qu'elle soit protégée. Nous ne voulons plus de guerre où le droit à la violence déchaînée accumule les ruines, la désolation et le deuil. Nous savons par expérience que « les pauvres bougres » que nous sommes perdent à tout coup dans ces aventures : ils y laissent parfois leur existence, souvent leur intégrité physique, toujours leur bien-être. Pourtant, anciens combattants, ceux qui étaient en face de nous étaient nos frères de misère. Il y a quelques mois, j'ai eu l'occasion d'aller rendre visite à des parents alsaciens, de l'autre

côté « de la ligne bleue des Vosges ». Ceux de mon âge avaient combattu dans les rangs allemands, et lorsque nous avons confronté nos besoins, nos pensées, nos sentiments, nous les avons trouvés exactement semblables : nous chérissons nos frères, nous adorons nos mères, nous voulons pour nos enfants joie, paix et bonheur. Rien ne nous sépare et tout nous unit. De 1914 à 1918, nous nous entretenions dans une lutte fratricide, et ce grand crime collectif, nous l'accomplissions sans haine pour le profit des marchands de canons, dont les portefeuilles se gonflaient de notre sang et de notre vie, pour le génie et le bénéfice de ces dieux de la guerre qui « mourront dans leur lit ».

Oui, la Ligue veut protéger la vie des peuples, elle honnit la guerre, elle veut organiser la paix, et c'est pourquoi aussi, dans son dernier Congrès, elle a examiné le problème de la Réforme de la S.D.N. Elle veut que cette institution demeure, elle veut que cet organisme se renforce et se transforme et que, devenue enfin la Société des peuples qui, eux, veulent la Paix, elle sache, avec une fermeté et une volonté inébranlables, assurer la sécurité collective par la Paix indivisible.

Aussi ne faut-il pas être surpris si la Ligue des Droits de l'Homme jouit dans notre pays et hors de nos frontières d'une autorité incontestable.

Foyer d'éducation civique et de concorde républicaine, elle groupe dans son sein les républicains modérés non modérément républicains, les radicaux-socialistes, les socialistes de toutes tendances et de toutes nuances et aussi, à notre grande satisfaction, les communistes qui, revenus de leurs préventions, complètent la grande famille où les syndicalistes occupent aussi une large place. C'est à la Ligue que tous ces démocrates, oubliant volontairement leurs idéologies partisanes, apprennent à se connaître, à s'estimer et à s'aimer. C'est là qu'ils apprécient leurs efforts mutuels d'émancipation et de progrès social ; c'est là qu'ils fixent leur idéal commun et qu'ils comprennent que, la main dans la main, ils ont ensemble, unis, à parcourir un bon bout de chemin vers la route qui conduit aux cimes.

* *

S'étonnera-t-on, par suite, si embryon d'abord, puis animatrice du Rassemblement populaire, la Ligue a eu l'honneur de voir choisir son Président, Victor Basch, comme Président du Comité national de Rassemblement populaire ? Notre Président est de la lignée de ceux qui l'ont précédé. Avec fierté nous pouvons nous arrêter devant les figures de ses prédécesseurs : Ludovic Trarieux, F. de Pressensé, Ferdinand Buisson. Ils ont été des hommes qui font honneur à l'homme. Avec Victor Basch, la Ligue continuera son œuvre si noble, si féconde et si pure.

A vous, citoyennes et citoyens, de venir rejoindre la phalange des militants qui luttent pour que rayonne, sur la France et sur le monde, toujours plus de justice, toujours plus de liberté, toujours plus d'humaine et de généreuse bonté.

A. LAHOURCADE.

Les événements d'Allemagne

LA VIE DE LA LIGUE

Nous ne publierons, sous cette rubrique, que les événements de portée générale. Mais, qu'on veuille bien le croire, la Ligue vit intensément tous les jours du mois !

LA VIE INTÉRIEURE DES ÉTATS

La Vie politique en France

4 décembre. — Débat à la Chambre sur la politique étrangère (affaires d'Espagne). Interventions principales : MM. Gabriel Péri, Paul Reynaud, Yvon Delbos (Min. des Aff. Etr.) et Bergery.

La Vie politique hors de France

1^{er} décembre. — *Allemagne.* Loi frappant de la peine de mort tout Allemand qui aura fait passer sa fortune à l'étranger ou y aura laissé des capitaux.

— *Amérique.* Discours du président Roosevelt à la Conférence panaméricaine (voir Relations entre les Etats).

3 décembre. — *Allemagne.* 38 personnalités, parmi lesquelles l'écrivain Thomas Mann, l'ancien député communiste Könen et l'avocat d'Ossietzky, Olden, perdent la nationalité allemande. Leurs biens sont confisqués.

— *Belgique.* La Chambre vote le projet de loi militaire (12 mois de service, plus 5 mois pendant les années creuses).

dDécembre 1936

LA POLITIQUE INTERNATIONALE

Affaires d'Espagne

1^{er} décembre. — Les journaux anglais annoncent le débarquement à Cadix de 5.000 hommes de troupe allemands.

2 décembre. — *Grande-Bretagne.* — Par 182 voix contre 88 la Chambre des Communes décide d'interdire le transport des armes pour l'Espagne, à bord des navires britanniques.

3 décembre. — Un avion appartenant à la compagnie allemande Lufthansa et revenant de Burgos en direction de Stuttgart s'écrase en Haute-Savoie sur la chaîne des Aravis.

4 décembre. — Les gouvernements britannique et français proposent aux gouvernements représentés au Comité de Londres :

1^o De prendre des mesures communes d'interdiction et de contrôle en ce qui concerne les expéditions d'armes et les envois d'hommes en Espagne ;

2^o De se joindre à eux pour offrir aux belligérants une médiation « tendant à mettre l'ensemble du pays en mesure d'exprimer la volonté nationale ».

Relations entre les Etats

1^{er} décembre. — A la conférence panaméricaine de Buenos-Ayres, le Président Roosevelt exalte, dans un grand discours, la Paix et l'esprit démocratique.

2 décembre. — Note du gouvernement français protestant contre la violation par l'Allemagne des clauses du traité de Versailles relatives à l'internationalisation des fleuves.

N. D. L. R.

Les « Cahiers » publient aujourd'hui, à titre d'essai, un tableau synchrone des principaux événements de Décembre 1936. Si l'essai est satisfaisant, le tableau paraîtra périodiquement. La direction des « Cahiers » et le service de documentation de la Ligue, en s'efforçant de présenter la suite des faits dans un ordre à la fois logique et chronologique, et sous une forme en même temps substantielle et succincte, ne se flattent pas d'y avoir réussi du premier coup : ils font appel aux ligueurs pour leur signaler les améliorations désirables.

LA VIE DE LA LIGUE

5 décembre. — Institution par décret d'un statut pour les réfugiés politiques russes, arméniens et assimilés : deuxième victoire de la Ligue dans la question des étrangers (la première étant marquée par la constitution, en août, de la Commission consultative pour les réfugiés allemands).

7 décembre. — Le Comité Central rappelle à tous les partis et organisations du Rassemblement que le serment du 14 juillet doit être respecté et le Front populaire maintenu.

LA VIE INTÉRIEURE DES ÉTATS

La Vie politique en France

5 décembre. — Suite et fin du débat sur la politique étrangère. Interventions principales : MM. de Kérislis, Ybarnegaray, Grumbach, Taittinger, P.-E. Flandin, Maurice Thorez, Léon Blum (Prés. du Cons.) et J. Duclos. L'ordre du jour de confiance sur la politique extérieure du gouvernement est adopté par 350 voix contre 171 (les communistes s'étant abstenus). Une crise est ouverte dans le Rassemblement populaire. Après délibération, le ministère décide de rester au pouvoir.

8 décembre. — Vote de la loi sur la presse, à la Chambre (359 voix contre 193).

— Le Comité d'entente des partis socialiste et communiste affirme l'unité du Front populaire : la crise ouverte le 5 décembre par l'abstention communiste est terminée, le Front populaire continue.

10 décembre. — Le Comité national du Rassemblement populaire exprime au gouvernement sa confiance unanime.

La Vie politique hors de France

5 décembre. — *U.R.S.S.* Le VIII^e Congrès extraordinaire approuve le texte définitif de la Constitution.

6 décembre. — *Yougoslavie.* Elections municipales. Victoire du parti gouvernemental.

11 décembre. — *Grande-Bretagne.* Abdication d'Edouard VIII.

LA POLITIQUE INTERNATIONALE

Affaires d'Espagne

5 décembre. — Les délégués de l'Internationale Ouvrière Socialiste et de la Fédération Syndicale Internationale, réunis à Paris sur la demande de l'Union Générale du Travail espagnole, expriment leur admiration pour « les héroïques travailleurs espagnols », protestent contre les « horreurs fascistes » à Madrid, dénoncent l'appui « massif et cynique » des gouvernements fascistes aux généraux rebelles, définissent les mesures à prendre pour « empêcher le renforcement des rebelles espagnols en armes et en hommes par les fascismes étrangers », affirment « qu'il est du devoir du Conseil de la Société des Nations... de recourir à tous les moyens dont il pourra disposer, propres à rétablir efficacement la paix des nations », et déclarent que le maintien de la paix exige que la démocratie « oppose une attitude ferme au chantage et aux menaces fascistes ».

8 décembre. — Un avion français des services de l'ambassade de France est abattu à Guadajara, au nord de Madrid. L'un des passagers, M. Louis Delaprée, envoyé spécial de *Paris-Soir*, est mortellement blessé.

Résolution du Comité confédéral national de la C.G.T. En accord avec l'Internationale Ouvrière Socialiste et la Fédération Syndicale Internationale, la C.G.T. demande aux puissances démocratiques de remédier aux défaillances du Comité de Londres, et au Conseil de la Société des Nations de prendre les décisions propres à sauvegarder la paix.

11 décembre. — L'U.R.S.S. donne son assentiment aux propositions franco-britanniques du 4 décembre.

Relations entre les Etats

9 décembre. — Discours du Dr Schacht à Francfort-sur-le-Main : « Donner à l'Allemagne des colonies, voilà la solution des difficultés actuelles ».

LA VIE DE LA LIGUE

LA VIE INTÉRIEURE DES ÉTATS

La Vie politique en France

12 décembre. — Après un débat sur la réforme fiscale, la Chambre vote la loi de finances à l'unanimité des 579 députés présents.

La Vie politique hors de France

12 décembre. — *Grande-Bretagne.* Avènement de George VI.
— *Chine.* Le maréchal Tchang Sue Liang, commandant les troupes chargées de la répression contre les communistes du Nord-Ouest de la Chine, fait arrêter à San-Fou, capitale du Chen-Si, le maréchal Tchang-Kai-Chek.

14 décembre — *Etats-Unis.* Election constitutionnelle de M. Roosevelt à la présidence (confirmation officielle des votes acquis le 3 novembre). Sur 580 électeurs, 528 se prononcent pour M. Roosevelt et 8 pour le gouverneur Landon, candidat républicain.

— *Suisse.* Le tribunal de Coire condamne à 18 ans de réclusion David Frankfurter, israélite, qui avait tué le chef des organisations hitlériennes en Suisse.

LA POLITIQUE INTERNATIONALE

Affaires d'Espagne

12 décembre. — Réponse négative du gouvernement portugais aux propositions franco-britanniques.

— Réponse du gouvernement allemand aux propositions franco-britanniques concertée avec le gouvernement italien : acceptation de principe ; réserves sur les possibilités de renforcement de l'accord de non-intervention ; le gouvernement allemand estime que seul le gouvernement de Burgos peut représenter l'Espagne.

— Réponse du gouvernement italien aux propositions franco-britanniques concertée avec le gouvernement allemand : acceptation de principe ; réserves sur les possibilités d'une consultation nationale en Espagne ; la majorité du pays approuve Franco ; en raison de l'anarchisme, la réconciliation entre les deux partis ne peut guère être espérée.

— Résolution du Conseil de la Société des Nations, réuni sur l'initiative du gouvernement espagnol. Après audition des discours de M. Alvarez del Vayo, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, de Lord Cranborne représentant de la Grande-Bretagne et de M. Viénot, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de France, le Conseil déclare que tout Etat 'oit s'abstenir d'intervenir dans les affaires intérieures d'un autre Etat, recommande aux membres de la Société des Nations représentés au Comité de Londres d'assurer le contrôle efficace de l'exécution des engagements de non-intervention ; approuve les propositions franco-britanniques ; souhaite une assistance internationale pour la reconstruction de l'Espagne, à laquelle les services techniques de la Société des Nations pourront collaborer.

14 décembre. — Discours de M. Eden à Bradford : nécessité d'un règlement général entre les Etats ; substitution désirable de la coopération économique à la course aux armements ; approbation renouvelée de la non-intervention ; affirmation de l'intérêt britannique en Espagne. « Nous considérons actuellement comme une question vitale le fait que lorsque l'Espagne sortira de ses troubles présents, son intégrité doit rester intacte et libre de toute menace ».

Relations entre les Etats

12 décembre. — Amérique. — A la conférence panaméricaine de Buenos-Ayres, les délégations adoptent deux résolutions :

1° Le pacte continental pour le maintien de la paix ;

2° Le pacte de non-intervention dans les conflits extra-continentaux.

14 décembre. — Discours de M. Eden à Bradford (voir affaires d'Espagne).

— Le *News Chronicle* publie une interview de M. Léon Blum : la France est prête à aider l'Allemagne si l'Allemagne consent à collaborer à un désarmement général.

LA VIE DE LA LIGUE

21 décembre. — Séance du Comité Central : 1° pas de fusion avec le Secours Populaire de France (ancien Secours Rouge) ; 2° résolution relative à la loi sur la presse (*Cahiers*, p. 815).

LA VIE INTÉRIEURE DES ÉTATS

La Vie politique en France

15 décembre. — L'agitateur Dorgères tente de provoquer aux Halles de Paris l'arrêt des fournitures maraîchères.

16 décembre. — Au cours d'une allocution radiodiffusée, M. Vincent Auriol, ministre des Finances, annonce que toute liberté est rendue au mouvement des capitaux français.

20 décembre. — Premier Congrès du Parti Social Français (colonel de la Rocque). Adoption, en politique intérieure, de résolutions vagues, à tendance boulangiste, et en politique extérieure, d'un plan (Ybarnegaray) d'entente avec l'Allemagne hitlérienne pour la croisade anti-communiste.

21 décembre. — Fusion du Parti d'Unité Proletarienne dans le Parti Socialiste.

La Vie politique hors de France

LA POLITIQUE INTERNATIONALE

Affaires d'Espagne

15 décembre. — Torpillage du bateau de commerce soviétique le « Komsomol » par un croiseur nationaliste espagnol.

16 décembre. — Quatre hydravions nationalistes survolent le territoire de Cerbère et bombardent la gare internationale de Port-Bou.

17 décembre. — Réponse du gouvernement espagnol aux propositions franco-britanniques : le gouvernement espagnol ne reconnaît pas aux rebelles la qualité de belligérants ; il rappelle que les gouvernements allemand, italien et portugais, ont violé l'accord de non-intervention et proclame le droit absolu du gouvernement légitime à se procurer des armes. Le gouvernement espagnol accepte en principe les propositions.

Relations entre les Etats

15 décembre. — Société des Nations. M. Viénot soutient le point de vue français dans l'affaire du Sandjak d'Alexandrette. Le lendemain, le Conseil décide l'envoi d'observateurs dans le Sandjak et remet au mois de janvier les débats sur le litige.

— Le gouvernement français exprime son regret de ne pouvoir, en raison de la crise économique, présenter encore au gouvernement des Etats-Unis des propositions pour le règlement de la dette.

18 décembre. — M. Mussolini prononce un discours à Littoria. « Tous les comptes africains sont réglés jusqu'au dernier centime ».

— En conclusion des conversations engagées au cours de la visite de M. Antonesco, ministre des Affaires étrangères de Roumanie, à Paris, le ministère des Affaires étrangères français publie un communiqué : parfaite identité de vues, acceptation générale de la collaboration économique des deux gouvernements. (Aucune allusion à l'emprunt consenti).

21 décembre. — Les gouvernements anglais et français décident de retirer leurs légations à Addis-Abeba et de les remplacer par des consulats généraux, geste équivalent à la reconnaissance *de facto* de l'annexion de l'Ethiopie.

22 décembre. — En réponse aux propositions franco-britanniques, le général Franco transmet au Foreign Office une série de questions tendant à prouver l'inutilité de la médiation et mettant en cause le rôle de la France dans les affaires d'Espagne.

LA VIE DE LA LIGUE

23 au 29 décembre. — M. Victor Basch visite la Section de Tunis et les Fédérations d'Algérie; il préside, le 27, le Congrès interfédéral d'Alger (représentation des indigènes au Parlement).

27 décembre. — A Cannes, assemblée des Fédérations du Sud-Est, sous la présidence de M. Emile Kahn, qui expose l'action de la Ligue (vote d'un message de solidarité au Président du Conseil; approbation de l'activité du Comité Central).

31 décembre. — Publication du décret « réglementant les conditions du travail des indigènes indochinois et assimilés », conformément aux dispositions récemment adoptées pour la France. Par ce décret, M. Marius Moutet, ministre des Colonies et membre honoraire du Comité Central, donne satisfaction à l'une des revendications générales de la Ligue.

LA VIE INTÉRIEURE DES ÉTATS

La Vie politique en France

31 décembre. — Après un long débat, encombré d'incidents et de manœuvres obstructives, le Sénat vote le projet de loi sur l'arbitrage obligatoire.

La Vie politique hors de France

25 décembre. — *Chine.* Libération du maréchal Tchang-Kai-Chek.

LA POLITIQUE INTERNATIONALE

Affaires d'Espagne

24 décembre. — Le vapeur allemand *Palos* est saisi par des navires basques (loyalistes) et amené à Bilbao. Le croiseur allemand *Königsberg* est chargé d'exiger la libération totale du vapeur et de son chargement.

26 décembre. — Démarches des gouvernements français et britannique à Rome, Berlin, Moscou et Lisbonne pour obtenir des réponses fermes à leurs propositions. (En vue de l'interdiction des départs de volontaires).

28 décembre. — Le département d'Etat de Washington accorde des licences d'exportation autorisant l'envoi au gouvernement espagnol de 18 avions, de 411 moteurs et de pièces détachées pour avions.

29 décembre. — Réponse de l'U.R.S.S. (voir 26 décembre) : adhésion complète à la proposition franco-britannique.

— Le gouvernement basque ordonne la libération du vapeur allemand *Palos* et de tout son chargement, excepté les marchandises de guerre et un passager de nationalité espagnole.

Relations entre les Etats

23 décembre. — La Suisse reconnaît *de jure* la souveraineté italienne sur le territoire éthiopien. La Belgique retire sa légation d'Addis-Abeba et la remplace par un consulat général.

27 décembre. — Rencontre de MM. Tataresco et Antonesco avec M. Stoyadinovitch à Resita (Roumanie).

29 décembre. — La Chambre française vote le projet de loi autorisant l'emprunt polonais.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

NOS INTERVENTIONS

L'action de la Ligue à l'étranger

ALLEMAGNE

Deux jeunes Français incarcérés

A Monsieur le Ministre des Affaires étrangères. Sur les indications de notre Fédération de Saône-et-Loire, nous avons l'honneur d'appeler votre haute attention sur M. Pagneux, étudiant à Lyon, et M. Sancier, demeurant à Montceau, actuellement détenus en Allemagne.

Ces deux jeunes Français avaient passé les grandes vacances à Mayence et ils ont été arrêtés dans le Grand-Duché de Bade, le 8 octobre 1936, alors qu'ils rentraient en France.

Ils seraient accusés de propos antigouvernementaux et de relations avec les éléments communistes. Les conditions dans lesquelles ils vont être jugés ne laisseraient pas d'être inquiétantes.

Nous n'ignorons pas que votre département a déjà tenté d'obtenir des autorités allemandes la libération de ces deux jeunes gens.

Nous vous prions vivement de vouloir bien nous faire connaître quelles démarches peuvent encore être faites par le Gouvernement, notamment pour que les deux inculpés bénéficient de toutes les garanties de la défense.

(15 décembre 1936.)

ESPAGNE

Au secours des otages martyrisés par les rebelles

Nous avons publié dans les *Cahiers* du 31 octobre dernier, p. 725, l'émuant appel qui nous avait été adressé par les notabilités de Jaca.

En même temps, nous avons adressé au président de la Croix-Rouge Française la lettre suivante :

« Votre grande Association s'est émue du sort tragique des non-combattants qui souffrent, en Espagne, toutes les horreurs de la guerre civile.

Aussi sommes-nous persuadés que vous ne resterez pas insensibles à l'appel si poignant et si digne que nous adressent les notabilités de Jaca et de Bollana, et dont nous vous remettons ci-joint le texte. Nous vous demandons d'intervenir par les moyens qui sont les vôtres et avec toute l'autorité dont vous disposez pour que les familles innocentes des combattants, retenues comme otages par le parti adverse, cessent d'être torturées et soient traitées avec tous les égards que les circonstances permettent et que l'humanité commande. »

Nous avons eu la satisfaction de recevoir la réponse suivante :

« Vous avez bien voulu me transmettre un appel que vous ont adressé les notabilités de Jaca et de Bollana.

Ainsi que vous voulez bien le dire vous-même, les infortunes issues de la guerre civile ne sauraient nous laisser insensibles et nous faisons notre possible pour y remédier.

J'écris donc, aujourd'hui même, au Comité international de la Croix-Rouge à Genève, dont les délégués en Espagne font, comme vous le savez, de très belle et très bonne besogne et je leur demande de procéder à une enquête.

Je forme les vœux les plus sincères pour que leur intervention dans ce cas, comme dans tous les autres où elle s'est produite, puisse contribuer à diminuer la terrible

souffrance espagnole, dont les échos ne cessent de nous parvenir. »

Nous savions que nous ne ferions pas en vain appel à cette grande association, toujours si attentive à soulager par tous les moyens dont elle dispose les misères imméritées.

Nous l'avons remerciée de l'empressement avec lequel son président a bien voulu répondre à notre lettre et de son action généreuse en faveur des malheureuses populations espagnoles, victimes de la plus atroce des guerres civiles.

ETATS-UNIS

I

L'affaire Mooney-Billings (1)

A Monsieur le Président des Etats-Unis d'Amérique.

Nous avons l'honneur d'attirer votre haute attention sur MM. Thomas J. Mooney et Warren K. Billings, détenus à la suite de condamnations prononcées contre eux en 1916 et 1917, pour atteinte à la sécurité publique.

Les deux témoins principaux dont la déposition entraîna la condamnation de MM. Mooney et Billings se sont depuis rétractés, le véritable auteur de l'attentat s'est dénoncé et le juge qui avait, de bonne foi, prononcé la sentence, a demandé lui-même la révision du procès, ainsi que onze sur douze des jurés qui l'avaient assisté.

Bien qu'un nouveau procès eût entraîné, en 1933, l'acquiescement de Thomas Mooney, celui-ci n'a pas été libéré et plusieurs demandes de grâce faites en sa faveur et en faveur de M. Billings n'ont pas abouti.

Notre association ne pouvait manquer de se joindre à ceux qui, de toutes parts, ont appuyé ces recours.

Il n'est pas douteux maintenant que la condamnation de Mooney et Billings ait été le résultat d'une erreur judiciaire dont le relâchement a été immense, et l'opinion publique mondiale apprendrait avec satisfaction qu'une mesure de clémence a été prise en faveur de ces deux innocents détenus depuis près de vingt ans.

La Ligue des Droits de l'Homme qui, avec tous les démocrates, a salué votre réélection comme la victoire des principes de liberté et de justice vous serait infiniment reconnaissante, Monsieur le Président, de vouloir bien envisager une mesure prochaine qui, en attendant qu'ils aient obtenu complète réparation, mettrait en liberté Tom Mooney et Warren Billings.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre très haute considération.

II

Pour la libération des écrivains de Porto-Rico

A Monsieur le Président des Etats-Unis d'Amérique.

Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme a été saisi d'une pétition qui vous a été adressée par des écrivains de la République Argentine et d'une adresse signée d'écrivains européens, parmi lesquels nous relevons notamment les noms d'Emil Ludwig et de Marinetti, pétition et adresse qui vous demandent

(1) Voir « *Cahiers* » du 10 juillet, 10 et 20 août 1935. * février, 10 juin et 30 juin 1933, 10 décembre 1934.

respectueusement la libération des écrivains de Porto-Rico actuellement emprisonnés pour leurs écrits en faveur de l'indépendance de leur pays.

La Ligue des Droits de l'Homme s'abstient rigoureusement de toute ingérence dans la politique des U. S. A.; elle n'a pas à examiner si les revendications soutenues par les écrivains porto-ricains sont ou non légitimes. Si elle se permet d'intervenir auprès de vous, c'est au nom de la liberté d'opinion et de ces droits de l'esprit auxquels la grande république américaine est si fermement attachée. Des hommes qui n'ont commis d'autre délit que d'exprimer publiquement une pensée qu'ils croient juste doivent pouvoir vivre libres dans un pays de liberté.

(28 novembre 1936.)

ROUMANIE

L'arrestation de Mme Keller

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès du ministère des Affaires étrangères en faveur de Mme Gusta Keller, née Kimmelfed, de nationalité française par son mariage, qui avait été arrêtée et mise en prison à Jassy (Roumanie).

L'intéressée avait été, en 1934, arrêtée à Cernantî (Roumanie) sous l'accusation d'être secrétaire générale du Secours Rouge International de Bucovine.

Mise en liberté provisoire, elle avait pu quitter la Roumanie et venir en France, où elle avait épousé un Français.

Mme Keller, estimant qu'il était de son devoir de témoigner au procès des cent huit intellectuels et ouvriers jugés par le tribunal de guerre de Jassy pour délits politiques, était rentrée en Roumanie au mois de mai 1936.

Elle a été immédiatement incarcérée.

Nous avons demandé au ministre des Affaires étrangères de s'assurer que la procédure suivie dans cette affaire était régulière et que Mme Keller bénéficiait de toutes les garanties de la défense.

Le ministère nous a informés que Mme Keller avait été acquittée le 28 juillet 1936 par un jugement du Conseil de guerre de Kichenau et qu'elle avait été aussitôt libérée.

Autres Interventions

PRESIDENCE DU CONSEIL

Alsace-Lorraine

Revalorisation des marks. — Le 7 août dernier, nous avons appelé l'attention du sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil sur une réclamation émanant de deux cents familles environ d'Alsaciens-Lorrains, qui ont été pendant la guerre expulsés d'Alsace-Lorraine par les autorités allemandes et internés dans des camps de concentration.

Les intéressés ne sont rentrés dans leur pays qu'après l'armistice. Ils n'ont pu, en temps utile, remplir les formalités nécessaires pour obtenir la revalorisation des marks qu'ils avaient gardés.

Jusqu'à ce jour, et malgré de nombreuses démarches, ils n'ont pu obtenir le dédommagement de la perte subie par eux par suite de la différence du taux de valorisation de leur argent.

M. de Tesson nous a répondu qu'il signalait cette affaire à l'examen du ministre des Finances.

Nous continuons à suivre attentivement la question.

LA LIGUE ET L'AMNISTIE

Dès la fin de l'année 1935, la Ligue s'était préoccupée d'obtenir du Gouvernement la présentation, et du Parlement le vote d'une loi d'amnistie politique que nous avions mise alors sous le parrainage de Victor Hugo (*Cahiers* 1935, p. 710, et 1936, p. 433). Notre intervention n'avait pas été retenue par le Gouvernement de réaction anti-républicaine qui était alors au pouvoir.

A l'avènement du Gouvernement Sarraut, nous avions pensé que le moment était venu d'effacer par une large mesure d'oubli les si nombreuses condamnations qui avaient frappé les citoyens républicains pour leur action antifasciste ou pour la simple manifestation de leurs opinions (voir *Cahiers* 1936, p. 423). Cette fois, nos suggestions avaient reçu bon accueil, mais avant qu'il puisse leur donner vie, le Gouvernement Sarraut devait laisser la place au Gouvernement issu des élections de mai 1936, pour l'application du programme du Rassemblement populaire, dont l'article premier concerne, précisément, « l'amnistie générale ».

Dès son avènement, le Gouvernement de Front populaire déposait deux projets de loi.

L'un, qui concernait principalement l'octroi des grâces amnistiantes en vue de permettre au Gouvernement de prendre immédiatement les mesures de réparation les plus pressantes, a été changé par le Sénat en loi d'amnistie restreinte. C'est la loi du 11 août 1936, qui a permis de libérer déjà bien des victimes de la réaction, rendue applicable aux Colonies le 27 août 1936, en Tunisie, au Maroc et en Syrie, le 16 septembre ;

L'autre, c'est le projet actuellement en cours de discussion, et que la Ligue n'a cessé de suivre avec un vigilant intérêt.

C'est ainsi que, les 18 novembre et 9 décembre derniers, nous écrivions en ces termes à notre collègue M. René Richard, député des Deux-Sèvres, rapporteur pour la Commission de législation civile et criminelle de la Chambre :

« Monsieur le Député et cher Collègue,

« Notre Association a pris connaissance avec un vif intérêt du projet de loi d'amnistie déposé par le Gouvernement sur le bureau de la Chambre, le 13 août dernier.

Nous avons été étonnés de voir figurer dans ce projet certains délits graves qui nous semblaient devoir rester à l'écart de toute mesure de clémence et nous souhaiterions que la Commission, sur certains points, ne suive pas le Gouvernement. Nous regretterions, par exemple, de voir amnistier des délits tels que ceux prévus par les articles :

184, alinéa 2 (introduction à l'aide de menaces ou de violences dans le domicile d'un particulier),

196 (exercice de fonctions publiques par fonctionnaire non-assermenté) du Code Pénal,

72 de la loi du 31 mai 1924 sur la navigation aérienne (délit de fuite après accidents causés aux personnes de la surface),

30 et 31, alinéa 1, de la loi du 21 juillet 1881 sur la police sanitaire des animaux.

Par contre, nous aurions souhaité que sur d'autres points le projet fut élargi. Certains délits, qui ne sont pas considérés par les tribunaux comme des délits d'opinion, sont cependant inspirés par des conceptions philosophiques, morales ou politiques qu'on peut ne pas partager, mais qui inspirent le respect.

Le délit prévu par la loi du 31 juillet 1920 sur la propagande anticonceptionnelle rentre dans cette catégorie. La Ligue des Droits de l'Homme n'approuve pas la vente de produits ou d'objets anticonceptionnels inspirée par des intérêts purement commerciaux. Mais elle ne peut admettre l'existence d'un délit de propagande et elle a toujours demandé que l'expression de la pensée désintéressée ne soit pas frappée.

Il en est de même des délits prévus par les articles 91 et 92 de la loi du 31 mars 1923, en ce qu'ils s'appliquent aux objecteurs de conscience et aux propagandistes de l'antimilitarisme, poursuivis en effet généralement pour insoumission ou complicité. Notre Association ne s'est jamais solidarisée avec les objecteurs de conscience, mais elle a toujours pensé que la noblesse de leurs intentions devait leur éviter d'être assimilés, au point de vue de la

répression, à des délinquants nus par des mobiles intéressés. Il s'agit là encore d'un délit d'opinion qui ne devrait pas échapper à l'amnistie large et humaine attendue par l'opinion publique et promise par le Gouvernement.

Les peines prévues contre les étrangers pour infraction à arrêté d'expulsion ont été aggravées par les décrets-lois d'octobre 1935 ; de nombreux réfugiés politiques ont été frappés pour des faits qui ne portent pas atteinte à leur honnabilité. L'expulsion avait bien souvent été prononcée en raison d'une activité politique jugée indiscrète. L'amnistie de telles infractions serait particulièrement bien accueillie.

Enfin, il semble que, dix-huit ans après l'armistice, les délits commis au cours de la guerre, et qui n'ont pas été effacés par les précédentes lois d'amnistie, pourraient être couverts par l'oubli. Or, le projet ne prévoit rien en ce qui concerne les infractions d'ordre militaire commises tant pendant la guerre de 1914, qu'au cours des campagnes sur les théâtres d'opérations extérieures, et prévues par le Code de Justice militaire pour l'armée de terre du 9 juin 1857 ou par la loi du 9 mars 1938, ou par le Code de Justice militaire pour l'armée de mer du 4 juin 1858.

Nous comptons que la Commission de la Chambre voudra, en suivant les suggestions de la Ligue des Droits de l'Homme, donner à la loi d'amnistie son véritable caractère et répondre aux vœux des républicains qui, en élisant une majorité de Front populaire, ont attendu d'elle le redressement d'un grand nombre d'injustices, la correction des actes d'arbitraire et une affirmation de générosité humaine.

Nous avons eu récemment l'occasion de signaler à votre bienveillante attention certaines infractions qu'il nous paraissait regrettable de laisser en dehors du projet de loi d'amnistie.

Nous nous permettons aujourd'hui d'ajouter à cette énumération le cas suivant :

La loi du 10 août 1927 sur la nationalité permet, dans certaines conditions, la dénaturalisation des étrangers qui ont obtenu, sur leur demande, la nationalité française. Il s'agit d'une décision prise par le Tribunal civil, mais qui a tout le caractère d'une véritable peine. A notre connaissance, cette disposition de la loi de 1927 a été appliquée à deux reprises au cours de ces dernières années, pour des faits d'ordre exclusivement politique. Il s'agit de l'affaire Olanski, dont il a été déjà plusieurs fois parlé à la Chambre des députés, et du cas de Mme Claire R., qui, ayant par mariage et sur sa demande acquis la nationalité française, a été dénaturalisée par arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 27 novembre 1935, pour s'être livrée « à des actes contraires à la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat français », en distribuant en France, à des ouvriers polonais, des tracts rédigés en polonais, incitant à des actes qui ne visaient pas la France mais un autre Etat et un autre Gouvernement (Pologne).

Il nous semble que le caractère des faits et les conditions dans lesquelles ils ont été commis devraient conduire à faire inclure ces cas très spéciaux dans une loi d'amnistie qui a pour principal objet d'effacer les conséquences pénales des luttes politiques de ces dernières années.

C'est pourquoi nous vous prions de vouloir bien envisager la possibilité d'insérer dans le projet de loi en cours de discussion une disposition prévoyant l'amnistie des « faits ayant serv. de base à une action en déchéance de nationalité, lorsque ces faits avaient un caractère politique ou social » et préservant la réintégration dans la qualité de Français de ceux qui en ont été privés dans ces conditions.

Avec nos remerciements, »

En réponse, M. René Richard nous communiquait son rapport en nous donnant, au sujet des points précis que nous avions signalés à son attention, les indications suivantes :

L'amnistie des délits de violation de domicile et usurpation de fonctions a été prévue par les lois antérieures et votée par la Chambre.

Le délit de faulx a été écarté par la Commission qui, par contre, a amnistié les infractions à la police sanitaire des animaux.

Aucun membre de la Commission n'ayant proposé d'amnistier les délits de propagande anticonceptionnelle et d'insoumission (objection de conscience), nos suggestions n'ont pu être retenues, pas davantage en ce qui concerne les infractions à arrêté d'expulsion considérées comme relevant exclusivement du pouvoir exécutif.

La Commission a prévu, dans son article 9, l'am-

nistie des faits de désertion et d'insoumission antérieurs au 2 août 1914.

Enfin, elle a écarté de l'amnistie les « dénaturalisations » qui lui paraissent relever uniquement de l'Exécutif.

Ne renonçant pas, néanmoins, à l'espoir de voir réparer par voie d'amnistie des injustices contre lesquelles nous nous sommes toujours élevés, nous avons prié des parlementaires amis de vouloir bien présenter en séance des amendements qui reprendront les propositions que nous avons présentées à la Commission.

Le Statut Juridique des Réfugiés

La Ligue a toujours réclamé pour les étrangers résidant en France, et surtout pour les réfugiés politiques l'élaboration d'un statut qui, fixant leurs droits et leurs obligations créerait pour eux un régime de droit et les mettrait à l'abri de l'arbitraire de la police (voir notamment la résolution adoptée par le Congrès de 1926).

La Ligue Internationale et la Ligue Française ont élaboré en commun un projet qui a été déposé à la Chambre sous forme de proposition de loi, au cours de la précédente législature, par notre collègue M. Marius Moutet (Cahiers 1935, p. 157).

Nous sommes heureux de publier ci-dessous le rapport déposé à l'appui d'une proposition de résolution dont il était l'auteur, par M. Georges Lévy, député communiste du Rhône.

Messieurs,

La démocratie française s'honorerait en ne laissant plus livrer à l'arbitraire les nombreux étrangers qui résident encore en France à cette heure. « C'est contre l'arbitraire aussi qu'il vous appartient de protéger les réfugiés politiques. Le bon plaisir des policiers souverains maîtres des refoulements et des expulsions, dispose sans enquêtes contradictoires, sans explications préalables, et sans appel, de la dignité, de la sécurité, de la vie même des proscrits. En chassant de France ceux à qui la France avait promis un asile, on ne s'inquiète pas de savoir s'ils trouveront ailleurs un refuge. De frontière en frontière, les policiers se les renvoient pour infraction aux arrêtés d'expulsion, certains ne sortent de prison que pour retourner en prison ; d'autres partout traqués, entrent dans leur pays où les représailles les attendent, d'autres se tuent.

Le bon renom de la France, la fraternelle pitié due à l'exilé stoïque exigent d'autres mœurs et d'autres procédures. Il faut en finir avec le droit régulier d'expulsion, survivance de l'absolutisme monarchique.

Suivant une conception juridique plus moderne et plus humaine, l'expulsion doit être prononcée comme une peine avec toutes les garanties dont la procédure judiciaire entoure le prononcé de la peine et notamment le droit pour l'accusé d'être entendu dans sa défense. Aucune expulsion, en aucun cas, ne doit être ordonnée quand l'exilé ne peut trouver asile ailleurs. Cette réforme est mûre, les textes sont prêts ; il vous appartient de leur donner force de loi ». (Tract du 31 mai 1936. La Ligue des Droits de l'Homme aux élus du front populaire.)

Ce ne serait pas seulement l'honneur de la France que d'accomplir ce noble geste qui serait l'affirmation de toute sa tradition généreuse, mais c'est encore son intérêt le plus profond et le plus immédiat. En effet, notre pays a une mortalité encore trop haute et une natalité toujours décroissante, il doit pour accroître sa population en quantité et en qualité absorber et assimiler les meilleurs de ces étrangers en santé et en moralité. C'est cette idée que déve-

loppait récemment M. Paul Reynaud dans son livre : *Jeunesse quelle France veux-tu ?* (page 20).

Curiosus : Carence, aussi, avez-vous dit, en face du problème de la race (P. Reynaud). Celui-là est de beaucoup le plus grave de tous.

En prolongeant la crise par une politique incohérente, nous avons :

1° Diminué considérablement le nombre des mariages et des naissances au point qu'il faut remonter jusqu'en 1895 pour trouver une aussi faible natalité dans nos départements recouvrés ;

2° Fait sortir de France, d'après l'évaluation faite le 30 novembre 1935 par le ministre du Travail, 1.100.000 étrangers, ce qui est proprement monstrueux pour un pays développé.

Le problème de la multiplication des Français reste à résoudre. L'une des mesures les plus efficaces sera de donner la puissance politique par le vote familial aux pères de familles nombreuses.

En tout cas, et en attendant, nous devrions avoir une politique de peuplement de nos campagnes désertiques par absorption et assimilation d'étrangers sains, jeunes et robustes. C'est à cet afflux d'une jeunesse élevée dans d'autres pays à leurs frais que l'Amérique a dû son prodigieux développement. Or, aucun pays n'est, plus que le nôtre, capable d'assimiler des éléments étrangers bien choisis. Il vaut mieux voir arriver chez soi l'étranger avec des instruments de travail qu'avec des canons et des mitrailleuses. Mettre à la porte des étrangers dont les enfants étaient en fait des petits Français est l'un des signes du manque d'imagination et de courage dont nous souffrons. Tout cela pour économiser pendant quelque temps des indemnités de chômage que notre obstination dans une mauvaise politique nous contraint de verser.

Voilà pour le nombre. Reste la qualité.

Ce serait aussi un acte de reconnaissance envers ces étrangers qui sont venus après guerre nous aider à reconstruire nos régions dévastées et qui dans les années d'après guerre, dans ces temps de prospérité temporaire, nous ont permis de faire face à notre manque de main-d'œuvre.

Nous les avons alors accueillis avec joie, nos patrons sont allés même les chercher et ont passé des contrats avec leur pays d'origine. Ils ne se faisaient pas faute de les exploiter en leur payant des bas salaires et en les utilisant dans les industries les plus insalubres. Mais quand la crise économique débuta en France, tout un mouvement se dessina contre la main-d'œuvre étrangère, il fallait protéger la main-d'œuvre nationale.

Il fallait protéger les nôtres du chômage, je dis que cette méthode fut inefficace, c'est à l'heure où le départ de la main-d'œuvre étrangère fut le plus important que le chômage atteignit sa courbe la plus haute. Le *Temps* lui-même, dès le 22 novembre 1934, sur les étrangers et le chômage, montrait l'impossibilité de remplacer certains spécialistes étrangers, beaucoup de chômeurs français ne voulant pas accepter certains travaux, etc. La loi du 10 août 1932 sur le contingentement de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère est déjà gênante. « C'est la meilleure preuve que notre commerce ne saurait se passer d'une main-d'œuvre d'appoint.

« A condition que tous les étrangers fussent chassés, le chômage ne disparaîtrait point, au contraire. Malgré la crise une pénurie se ferait sentir et de nombreuses entreprises se trouveraient aux prises avec cette difficulté, le chômage atténué sur certains points s'aggraverait sur d'autres. »

Nous ne pensons pas que personne songe au renvoi en masse des travailleurs étrangers dont beaucoup ne sont venus que parce que nous sommes allés les chercher. Il faut tenir compte des traités internationaux que nous avons signés et il concluait :

« Essayer de remédier à la crise du chômage en éliminant une partie de la main-d'œuvre étrangère, c'est s'attaquer aux symptômes mais non pas au mal lui-même. Les causes du chômage et ses remèdes sont ailleurs. »

Le mouvement xénophobe aggravait les mesures prises contre les étrangers. Diviser les ouvriers français et étrangers devant une manœuvre habituelle, les exciter les uns contre les autres, une politique.

La haine contre les étrangers était d'autant plus vive que la plupart étaient des antifascistes ayant dû fuir leur pays pour échapper aux persécutions des dictatures. C'est alors que naquirent pour eux les difficultés d'obtention ou de renouvellement de cartes d'identité, de naturalisations et que se multiplièrent les refoulements et les expulsions. La vie de ces travailleurs devint, sur notre sol, plus incertaine. Le chômage massif des Français justifiait les refus de carte d'identité. Leur octroi et leur renouvellement donnaient lieu à des actes arbitraires et à des décisions incohérentes. Tel étranger muni d'un contrat de travail en règle, mais appartenant à un parti avancé, se voyait empêché par un commissaire de police de faire parvenir ce contrat à l'Office départemental de placement. Tel autre, marié, obtenait sa carte d'identité et sa femme ne pouvait l'obtenir, ou inversement. Tel autre, marié, avec des enfants, l'obtenait ainsi que la femme, mais elle était refusée aux enfants. Des spécialistes étrangers même, irremplaçables, nécessaires à la vie de certaines industries nationales, se voyaient refuser, malgré le contrat de travail et sans raison valable, la carte d'identité. Ajoutons d'une façon générale la réglementation trop étroite pour les déplacements et les changements de profession imposée par la carte d'identité. Quant aux naturalisations ni un long séjour en France, ni le fait d'avoir épousé une Française, d'avoir des enfants français ne justifiait l'obtention de cette dernière. Les refus, les ajournements s'accumulaient en même temps que les dossiers dans la Préfecture ou au Ministère de la Justice. Cependant, c'est aux étrangers qu'était dû un moindre abaissement de notre natalité. Il est bien entendu que l'on doit entourer les naturalisations de toutes les garanties de moralité et de santé. Quant aux refoulements et aux expulsions, leurs victimes étaient l'objet d'un plus pur arbitraire administratif. Des étrangers résidant sur notre sol depuis de longues années, s'y étant créé un foyer, y ayant acquis même propriété, se voyaient expulser pour atteindre à la sûreté de l'Etat.

Il est bien entendu que les intéressés étaient dans l'impossibilité de se rendre compte de quelle façon ils avaient pu se livrer à de si graves agissements et que l'Administration était dans l'impossibilité de justifier une pareille accusation. Il faut que le Gouvernement et la majorité de front populaire et les hommes d'esprit libéral mettent le plus tôt possible fin à cette situation arbitraire des étrangers car jusqu'ici ces actes inhumains n'ont en rien modifié la situation économique de notre pays et diminué l'étendue de son chômage, ils n'ont eu qu'un résultat : le déshonorer aux yeux de ces étrangers et le rendre haïssable. Cette situation douloureuse n'avait point échappé à notre collègue M. Moutet, Ministre actuel des Colonies qui, dans une proposition de loi proposant d'abroger la loi du 3 décembre 1849 sur le séjour des étrangers et à réorganiser le régime des expulsions et des refoulements (n° 4263 dans la 15^e législature, session extraordinaire 1934) écrivait dans son exposé des motifs :

« L'attitude des nations modernes à l'égard des étrangers résidant sur leur territoire, un siècle et demi après la proclamation des droits de l'homme et du citoyen, est peu digne d'une époque civilisée.

« Si l'étranger en France jouit de la liberté individuelle, c'est dans des conditions bien incertaines et bien précaires, puisqu'il peut être expulsé du territoire par simple mesure administrative dans les conditions prévues par la loi du 3 décembre 1849. Il suffit que le Ministre de l'Intérieur juge sa personne indésirable. Aucune mesure de protection ne lui est attribuée, aucun droit de défense ne lui est reconnu, aucune règle de procédure n'est fixée pour lui permettre de se protéger contre les erreurs, les chantages, les vengeances possibles.

« La procédure est secrète et l'intéressé ignore les motifs de la mesure prise. Il n'a ni le temps ni les moyens de s'expliquer et de se justifier. C'est l'arbi-

traire total, absolu, système analogue à la lettre de cachet de l'ancien régime; la mise hors la loi du pays remplace l'emprisonnement. Pourtant il s'agit d'une mesure, qui est en réalité une peine et une des plus graves qui puisse frapper un homme. Elle équivaut à ce qu'est le bannissement pour un national avec cette aggravation qu'elle est perpétuelle. En arrachant l'étranger au pays où il réside et où souvent il est établi depuis longtemps, où il peut avoir des affections, des intérêts, on brise une existence et le plus fréquemment on le condamne avec les siens à la ruine. Très souvent l'expulsion aboutit à priver, une famille de son soutien indispensable et frappe ainsi indifféremment innocents et coupables. »

Ce sont donc à la fois des raisons d'humanité, de souci du prestige de notre pays dans le monde et enfin des raisons d'intérêt qui nous ont guidé. C'est aussi cette pensée que nous désirerions qu'à nouveau tout étranger puisse dire : « J'ai deux patries : la mienne et la France. »

C'est dans ce but que nous soumettons à la Chambre la proposition suivante :

Proposition de résolution

La Chambre des Députés invite le Gouvernement à déposer le plus rapidement possible un projet de loi en vue de donner un statut juridique aux immigrants.

SITUATION MENSUELLE

Sections installées

- 6 novembre 1936. — Formerie (Oise), président : M. Henri Bruno, conseiller municipal.
- 16 novembre 1936. — Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne), président : M. de Saint-Gilles, directeur d'école.
- 1^{er} décembre 1936. — Chinon (Indre-et-Loire), président : M. Agenet.
- 1^{er} décembre 1936. — Mauriac (Cantal), président : M. Félix Lescure, architecte.
- 9 décembre 1936. — Noiretable (Loire), président : M. Albert Brosse, contrôleur des contributions indirectes.
- 9 décembre 1936. — Langoiran (Gironde), président : M. le Dr Abaut, maire de Langoiran.
- 9 décembre 1936. — Creon (Gironde), président : M. Couperie.
- 9 décembre 1936. — Le Moule (Guadeloupe), président : M. Antoine Come-Corneille, instituteur.
- 14 décembre 1936. — Bandol (Var), président : M. Mazard, ancien percepteur.
- 14 décembre 1936. — St Cannat (Bouches-du-Rhône), président : M. Carletti.
- 14 décembre 1936. — Gardanne (Bouches-du-Rhône), président : M. Savone, maire de Gardanne.
- 16 décembre 1936. — St-Christol-les-Alès (Gard), président : M. Louis Bernard, cultivateur.
- 18 décembre 1936. — Lédignan (Gard), président : M. Marcel Jonquet, agent-voyer.
- 21 décembre 1936. — Inchy-Beaumont (Nord), président : M. Priot, maire d'Inchy.
- 21 décembre 1936. — Six-Fours (Var), président : M. Eugène Montagne, maire de Six-Fours.
- 23 décembre 1936. — Vimy (Pas-de-Calais), président : M. Etienne Altier, architecte.
- 29 décembre 1936. — Moissac (Tarn-et-Garonne), président : M. Vendries rue du Pont.
- 30 décembre 1936. — Laurens (Hérault), président : M. Combes.
- 30 décembre 1936. — St-Ambroix (Gard), président : M. André, chapelier.

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

Conférence des délégués permanents

Du 5 au 13 décembre, M. Baylet a visité les Sections suivantes : Alès, Saint-Christol-les-Alès, Beaucaire, Nîmes, Uzès, Lédignan, Bessèges, Saint-Ambroix, Saint-Victor-la-Coste, Villeneuve-les-Avignon (Gard).

Du 12 au 20 décembre, M. Campolngi a visité les Sections suivantes : Pontivy, Ploermeil, Cleguerec, Guéméné-sur-Scorff, Baud, Locminé, Quiberon, Auray, Vannes, Lorient, Locmiquelic (réunion à Port-Louis) (Morbihan).

Du 12 au 19 décembre, M. Gamard a visité les Sections suivantes : Wignehies, Fourmies, Avor, Valenciennes, Le Quesnoy Landreëcis, Inchy-Beaumont, La Gorgue-Estaires, Malo-les-Bains, Lannoy (Nord).

Du 12 au 20 décembre, M. Garnier-Thenon a visité les Sections suivantes : Bron, La Bazoches-Gouët, Arrou, Chateaudun, Courville, Bailleul-le-Pin, Lucé, Maintenon, Mézières-en-Drouain (réunion à Marsanceux), Dreux, Châteauneuf-En-Thymerais (Eure-et-Loir).

Réunions organisées avec le concours du Comité Central

Conférences

- 12 décembre. — Pontoise (Seine-et-Oise) : M. René Georges-Etienne, représentant du Comité Central.
- 12 décembre. — Tours (Indre-et-Loire) : M. Emile Kahn, secrétaire général de la Ligue.
- 16 décembre. — Montreuil-sous-Bois (Seine) : Mme Odette René-Bloch, membre du Comité Central.
- 16 décembre. — Paris-IX^e : M. René Bloch, représentant du Comité Central.
- 19 décembre. — Mirecourt (Vosges) : M. Zousmann, représentant du Comité Central.
- 20 décembre. — Auxerre (Yonne) : M. Cudenet, membre du Comité Central.
- 20 décembre. — Lille (Nord) : M. Emile Kahn.
- 20 décembre. — Le Mans (Sarthe) : M. Georges Gombault, membre du Comité Central.
- 20 décembre. — Pithiviers (Loiret) : M. et Mme René Bloch.
- 22 décembre. — Créteil (Seine) : M. Campolngi, président de la Ligue italienne.
- 23 décembre. — Paris-III^e : M. Garnier-Thenon, représentant du Comité Central.
- 27 décembre. — Alger (Alger) : M. Victor Basch, président de la Ligue.

Manifestation du Rassemblement populaire

13 décembre. — Vouvray (Indre-et-Loire) : M. Emile Kahn, secrétaire général de la Ligue.

Autres réunions

- 11 décembre. — Suresnes (Seine). Association des travailleurs immigrés : Mme Mossé, chef des Services juridiques de la Ligue.
- 23 décembre. — Tunis (Tunisie) : M. Victor Basch, président de la Ligue.
- 26-27 décembre. — Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Congrès de la Paix par le Droit : M. Guernut, membre honoraire du Comité Central.
- 27 décembre. — Alger (Alger). Congrès interfédéral de l'Afrique du Nord : M. Victor Basch.
- 27 décembre. — Cannes (Alpes-Maritimes). Réunion interfédérale du Sud-Est : M. Emile Kahn, secrétaire général de la Ligue.
- 27 décembre. — Paris. Front Laïque : M. Albert Bayet, vice-président de la Ligue.
- 29 décembre. — Oran (Oran) : M. Victor Basch.

Réunions organisées avec le concours des Fédérations

Hérault

9 décembre. — Mons-la-Triville : Dr Amadon, président fédéral ; M. Baux, secrétaire fédéral ; M. Marchand.

Var

— Bandol, Beausset, La Farède, Pégnyans, Six-Fours, Solliès-Pont : M. Armand, président fédéral ; M. Mathieu, secrétaire fédéral.

Congrès fédéraux

13 décembre. — Gironde (Bordeaux) : M. Albert Bayet, vice-président de la Ligue.

20 décembre. — Nord (Lille) : M. Emile Kahn, secrétaire général de la Ligue ; M. Henri Gamard, membre honoraire du Comité Central.

20 décembre. — Sarthe (Le Mans) : M. Georges Combault, membre du Comité Central.

Campagnes de la Ligue

Ecole laïque. — Créon (Gironde) demande la reprise de la propagande en faveur de la laïcité, la surveillance des établissements scolaires dits « libres », la suppression des institutions de la congrégation de Jésus. (16 décembre 1936.)

Evénements d'Espagne. — La Fédération de la Corrèze propose un pacte d'intervention collective en Espagne sous les auspices d'une marine et d'une armée internationales aux ordres d'un commandement américain, qui assurerait le blocus des ports et l'occupation de la capitale, imposerait la paix et le désarmement aux belligérants, préparerait de nouvelles élections et ne se retirerait qu'après la réunion de nouvelles Cortès. (29 novembre 1936.)

— Bailleau-le-Pin (Eure-et-Loir) exprime sa sympathie au Front populaire d'Espagne. (16 décembre 1936.)

— Blesle (Haute-Loire) adresse son fraternel salut aux républicains espagnols ; déplore que la non-intervention soit, en définitive, unilatérale. (Décembre 1936.)

— Bourgnon (Isère) adresse son salut respectueux et fraternel au peuple espagnol ; demande à tous les Gouvernements démocratiques de mettre fin à une guerre qui est la honte de notre époque. (15 décembre 1936.)

— Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire) fait confiance au Gouvernement pour poursuivre les affaires d'Espagne dans les conditions telles que la guerre soit évitée, mais tout en veillant à ce que notre pays, par sa bonne foi, ne soit pas victime de la fourberie et des ambitions territoriales des nations fascistes. (15 décembre 1936.)

— Champagny (Haute-Saône) adresse aux républicains espagnols ses félicitations, son admiration pour leur courageuse résistance et ses vœux ardents de réussite. (22 novembre 1936.)

— Châteauneuf-de-Galaure (Drôme) estime que la position prise par le Gouvernement français est la plus sage, mais elle demande que toute aide non-militaire soit accordée sans réserve par la France au Gouvernement républicain espagnol. (29 août 1936.)

— Château-Thierry (Aisne) demande au Comité Central d'inviter la S.D.N. à faire cesser rapidement la guerre fratricide d'Espagne et de la saisir des deux points suivants : 1) violation du droit humain et des conventions de Genève par les atrocités de cette guerre ; 2) violation du pacte et des droits internationaux par l'ingérence de certaines puissances dans les affaires intérieures des autres. (22 novembre 1936.)

— Choisy-le-Roi - Orly (Seine) admire les défenseurs de Madrid ; proteste contre les atrocités commises par les fascistes ; demande la réconsidération du pacte dit de « non-intervention » ; souhaite l'écrasement du fascisme par le triomphe de la République espagnole. (18 décembre 1936.)

— Cholet (Maine-et-Loire) envoie son salut fraternel aux républicains d'Espagne. (Décembre 1936.)

— Créon (Gironde) adresse son salut fraternel aux républicains espagnols et les assure de son entière solidarité. (16 décembre 1936.)

— La Croix-Saint-Ouen (Oise) réclame l'organisation d'un contrôle sévère de la non-intervention, qui ne doit pas s'étendre au commerce habituel d'une nation avec le Gouvernement légal d'un pays en guerre civile. (9 décembre 1936.)

— Houilles (Seine-et-Oise) exprime au noble peuple espagnol ses sentiments d'admiration et de fraternelle solidarité ; fait confiance au Gouvernement du Rassemblement populaire pour rester fidèle à la politique de non-intervention. (27 novembre 1936.)

— Lons-le-Saunier (Jura) demande au Gouvernement français de susciter une intervention morale de la communauté des nations auprès des belligérants de la guerre civile espagnole, en vue d'aboutir à une suspension d'armes et à une désignation, par la voie pacifique, d'un plébiscite en Espagne, d'un Gouvernement vraiment représentatif de la nation espagnole. (3 décembre 1936.)

Ligues factieuses. — Langon (Vendée) demande la dissolution effective des ligues factieuses et l'interdiction des ligues camouflées. (5 décembre 1936.)

Paix. — Lons-le-Saunier (Jura) exprime sa confiance au Gouvernement français, tant pour dénouer les complications internationales que pour développer en France les possibilités de bien-être pour tous, et lui demande de susciter une initiative commune des pays démocratiques pour inviter l'Allemagne et l'Italie à présenter devant la communauté des nations leurs desiderata, en vue d'un règlement

pacifique des questions qui menacent la paix du monde. (3 décembre 1936.)

Presse. — Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône). Blesle (Haute-Loire) demandent au Gouvernement de déposer d'urgence une loi sur l'assainissement de la presse, qui, sauvegardant sa liberté, réprime la diffamation et supprime la domination des trusts financiers. (18 novembre 1936.)

— Brive (Corrèze) demande au Comité Central de prendre en main la question Havas-Hachette, d'examiner la possibilité de provoquer une enquête parlementaire sur les agissements de ces firmes et d'étudier la possibilité d'organiser, par un système coopératif, la distribution et la vente de la presse de gauche. (Décembre 1936.)

— Château-Thierry (Aisne) demande qu'il soit interdit, dans les nouveaux textes sur la presse, d'attaquer et diffamer la vie privée des citoyens, même lorsqu'ils sont investis d'un mandat ou d'une fonction publique. (22 novembre 1936.)

— Château-Thierry (Aisne) félicite le Comité Central d'avoir signalé le danger que peut présenter l'interprétation de l'article 27 et de l'amendement Brunet dans la nouvelle loi sur la presse et espère qu'il obtiendra la modification de ces articles. (27 décembre 1936.)

Rassemblement populaire. — Bar-sur-Aube (Aube) félicite le Ministère Blum pour son action républicaine et réformatrice dans le cadre de la légalité et l'engage à mener dans celui du Rassemblement populaire, la politique d'entente internationale, seule capable d'établir une paix durable désirée par le peuple et que, seule, l'attitude des dictatures met en péril. (6 décembre 1936.)

— Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire) félicite le Gouvernement pour le travail qu'il a accompli jusqu'à ce jour et espère qu'il aboutira à la réalisation complète du programme du Rassemblement populaire ; réclame que se poursuive l'épuration des hautes administrations, de la magistrature, de la police et de l'armée ; demande au Gouvernement de sévir avec rigueur contre les mauvais citoyens. (15 décembre 1936.)

— Cholet (Maine-et-Loire) félicite le Gouvernement du Rassemblement populaire pour son remarquable travail de réorganisation sociale et pour son énergique attitude ; demeure persuadé qu'il saura défendre les Droits de l'Homme et du Citoyen ; exprime son admiration pour le Président Léon Blum, défenseur de la Paix. (Décembre 1936.)

— Créon (Gironde) félicite le Gouvernement, et en particulier son chef, pour son attitude si courageuse devant les graves événements du moment ; lui fait confiance pour sauvegarder la paix ; fait appel à tous ceux qui composent le Rassemblement populaire pour appuyer l'action du Gouvernement ; réclame l'épuration des administrations. (16 décembre 1936.)

— La Croix-Saint-Ouen (Oise) accorde toute sa confiance au Gouvernement de Léon Blum et lui transmet son admiration pour l'activité dont il a fait preuve depuis sa formation. (9 décembre 1936.)

Activité des Fédérations

Allier. — La Fédération, observant que le patronat fait fi des accords Matignon, retarde l'application de la semaine de 40 heures, viole dans l'esprit et dans la lettre les contrats collectifs, dénonce à l'opinion républicaine cette conjuration des forces capitalistes et fascistes dont les ligues dissoutes demeurent les instruments ; enregistre avec satisfaction les engagements pris publiquement par le ministre de l'Economie nationale, demande au Gouvernement de Rassemblement populaire de résoudre par des dispositions législatives le problème posé par les circonstances et à la classe ouvrière de maintenir l'entente de tous les démocrates. (15 novembre 1936.)

Seine et Seine-et-Oise. — Les deux Fédérations expriment au Président Victor Basch toute leur reconnaissance et leur sympathie pour le dévouement inflexible dont il fait preuve chaque jour, tant à la direction de la Ligue qu'à la tête du Rassemblement populaire et le félicitent de son action en faveur des républicains espagnols, pour la défense de la Paix mondiale. (Décembre 1936.)

Activité des Sections

Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) désapprouve le mode de recrutement civil normal actuellement en vigueur dans les manufactures de l'Etat permettant, à la suite de la loi du 14 août 1936, l'admission dans le personnel des filles et bruns des ouvrières et ouvriers en activité, et ce, pour un quart, les trois quarts restant étant réservés aux victimes de la guerre ; s'élève contre le fait que les liens de famille suffisent ainsi à justifier la perception de plusieurs salaires dans un même foyer ; demande au Comité Central d'inter-

venir auprès des Pouvoirs publics, afin d'obtenir la suppression de semblables mesures de faveur. (18 novembre 1936.)

Asnières (Seine) demande que l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen soit rendu obligatoire dans toutes les écoles. (21 décembre 1936.)

Brive (Corrèze) émet le vœu que la question de l'occupation des usines soit étudiée par le Comité Central au point de vue juridique et au point de vue moral. (Décembre 1936.)

Châteauneuf-de-Galaure (Drôme) espère que l'appel lancé au nom du nouveau monde par le président Roosevelt sera entendu ; demande aux organisations pacifistes de France d'intervenir auprès de lui pour qu'il invite les nations à entrer dans la seule voie de salut, celle du désarmement ; salue la mémoire des travailleurs victimes de la catastrophe de Saint-Chamas. (5 décembre 1936.)

Château-Thierry (Aisne) émet le vœu que la liste des contribuables assujettis à l'impôt général sur le revenu soit affichée dans les mairies dont dépend le domicile de ces contribuables, avec l'indication des bases d'imposition pour chacun d'eux. (22 novembre 1936.)

Château-Thierry (Aisne) demande au Gouvernement de la République l'application formelle de l'article 2 de la loi du 2 septembre stipulant le respect strict et absolu de la neutralité religieuse dans l'enseignement, l'armée, la justice et toutes administrations publiques ; demande que ces dispositions soient étendues à l'Alsace et à la Lorraine. (27 décembre 1936.)

Chateaulion (Charente-Inférieure) demande au Gouvernement de redoubler de vigilance et de ne pas se laisser tromper par des agents habiles à camoufler leurs agissements hostiles au Rassemblement populaire ; réclame l'aneantissement complet des forces fascistes ; estime que la première vertu d'un fonctionnaire civil ou militaire, doit être la loyauté à l'égard du régime républicain voulu par la nation française qui a le droit de se priver des services de tout fonctionnaire qui ne fait pas preuve de cette loyauté. (17 décembre 1936.)

Choisy-le-Roi-Orly (Seine) s'associe aux protestations soulevées par l'exécution d'Edgar André. (18 décembre 1936.)

Dammartin-en-Goele (Seine-et-Marne) s'élève contre la réunion à Dammartin-en-Goele organisée par le « Parti Social Français » et contre leurs patrouilles armées qui, pendant toute la durée de la réunion, circulaient dans les rues de la ville n'écoulant pas les représentants de l'ordre et « s'occupant eux-mêmes de la police » ; émet le vœu que le Comité Central veuille bien porter ce fait à la connaissance des autorités supérieures responsables de l'ordre et que la municipalité de Dammartin-en-Goele interdise à l'avenir dans la commune toute réunion de ce genre. (27 novembre 1936.)

Domont (Seine-et-Oise) émet le vœu que la Ligue organise dans toute la France une campagne poursuivant la suppression du Sénat. (19 décembre 1936.)

Elbeuf (Seine-Inférieure) demande la vente libre de tous les journaux dans les casernes. (15 décembre 1936.)

Houilles (Seine-et-Oise) émet le vœu que les grandes démocraties prennent l'initiative d'une conférence économique internationale en vue d'une nouvelle répartition des ressources mondiales, suivant les besoins naturels des peuples. (27 novembre 1936.)

Langon (Vendée) demande : 1° l'épuration des administrations, l'éviction des fonctionnaires dont l'action personnelle est contraire à l'idéal démocratique ; 2° le vote d'une loi sur la presse ; 3° le règlement par l'arbitrage des conflits sociaux. (5 décembre 1936.)

LIVRES REÇUS

- L'Amitié par le Livre**, de Querqueville (Manche).
Théo VALLET : *La Grande Paine*, 15 francs.
D'Artrey, 17, rue de la Rochefoucauld, Paris (9°).
AUREL : *La flamme aux yeux*, 12 francs.
Bureau International du Travail, 205, Bd Saint-Germain.
Wladimir WOJTYNSKY : *Les conséquences sociales de la crise*, 7 fr. 50 suisses.
Les services sociaux en 1933.
Bourrellet, 76, rue de Vaugirard, Paris, 6°.
Henri BOURRELET : *La vie du quartier latin*.
Colin, 103, Bd Saint-Michel.
E. DOLLEANS : *Histoire du mouvement ouvrier 1830-1871*, 33 francs.

- Corti José**, 6, rue de Clichy, Paris.
MARILEE Pierre : *Thérèse de Lisieux*, 6 francs.
Editions populaire, 15, passage Dubail, 10°.
SEDOV : *Libre rouge sur le procès de Moscou*, 4 francs.
Editions Sociales Internationales, 24, rue Racine.
René GARMY : *Il était une mine*, 15 francs.
Georges DAVID : *La remise des caillots*, 10 francs.
Jean-Richard BLOCH : *Espagne, Espagne !*
Renaud de JOUVENEL : *Panorama de l'Amérique latine*.
Europa Verlag, Zurich.
Bernhard MENNE : *Krupp*.
Fasquelle, 11, rue de Grenelle.
COMITÉ DU PLAN : *Une nouvelle France. Ses principes et ses institutions*, 12 francs.
Figuière, 166, Bd Montparnasse.
J. C. MATHIEU : *Louise de Vaudemont*, 6 francs.
Hélène MIGNOT : *La ronde fleurie*.
Lucienne JEAN-DARROUY : *Mariette et le péché*, 12 francs.
Nadia ROUSSEAU : *Le calice*, 10 francs.
Genès PRABEL : *Madame de Sévigné en Provence*, 15 frs.
Claude FRESSANGES : *Les derniers jours de l'aulete*, 12 frs.
DEVERDIN : *Le Redoubtable, Journal d'un commandant de vedette*, 12 francs.
Eugène STURMPT : *L'autre bataille ou Jojo*.
PERRIN : *Chansons de ma vie*.
Grasset, 61, rue des Saint-Pères.
SABIENS : *Une hypothèse, la dévaluation française de 1936*, 12 francs.
Horup Ellen, 19, rue Henri-Mussard, à Genève.
Ellen HORUP : *Ethiopia member of the League of Nations* 50 centimes suisses.
Imprimerie Centrale Administrative, à Beauvais (Oise).
Général POUDREUX : *Le danger aéro-chimique ou la guerre déshonorée*, 5 francs.
Payot, 106, Bd Saint-Germain.
LOUIS-PAUL DESCHAMPEL : *Histoire de la politique extérieure de la France*.
Prague Eugen Verlag, Prague II (Tchécoslovaquie) Lüt-zorova 37.
OTTO BAUER : *Zwischen zwei Weltkriegen ?*
Presses Universitaires de France, 49, Bd Saint-Michel.
Giuseppe LETI : *Henri Ceruschi*, 30 francs.
Rieder, 108, Bd Saint-Germain.
Catherine BRODY : *Persone ne meurt de faim*, 15 francs.
The Jewish Publication Society of America à Philadelphie.
The america Jewish year book 5697.

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

HUMANO, *Vers l'union des peuples* (Nouveau Paris, 1936). — Abolition des guerres, suppression des luttes de classes, exploitation collective des richesses économiques, tels sont les résultats que l'auteur attend de la réalisation du projet de « gouvernement universel » dont il expose les détails et auquel il convie le genre humain à se rallier. — R. P.

Théo VALLET. — Passionnant récit fondé sur le merveilleux scientifique. L'auteur expose ses inventions fantastiques, dont certaines ne sont peut-être que des anticipations, dans un style animé et coloré, et sait unir le pittoresque sûr à la réflexion philosophique, de manière à exercer sa suggestion sur toutes les tendances de l'esprit du lecteur. — R. P.

ANDRÉ GODARD, *Le prophétisme et les temps nouveaux*. (Perrin, 1936, 10 fr.). — La première partie de cet ouvrage tend à démontrer au lecteur que, de l'Écclésiaste à Joseph de Maistre, il a existé des prophètes, dont les prédictions se sont réalisées et dont certaines recevront confirmation. Le reste du livre expose toutes, les raisons qu'il y a de croire au « Troisième temps », c'est-à-dire à celui du Paraclet, dont les esprits avertis ne peuvent manquer d'apercevoir les signes avant-coureurs autour de nous. Je ne suis pas très fort en théologie, mais tout cela m'a paru parfois peu orthodoxe et je crains — que Dieu et M. Godard me pardonnent — que l'auteur ne réveille la vieille hérésie de Montanus, condamnée depuis mille ans par l'Église. J'en avertis les benoîts lecteurs de cet ouvrage. — R. P.

Le Gérant : JEAN AUGER.



Imprimerie Centrale du Croissant (Sté Nile)
19, rue du Croissant, Paris-2°